



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL  
DU 10 DÉCEMBRE 2019 – DE 20H00 À 22H46**  
à la salle du 2<sup>ème</sup> étage à la route des Monts 14

<b>PRÉSIDENCE</b>	M. Yves PASQUIER (PDC), Président
<b>VICE-PRÉSIDENCE</b>	Mme Sophie MOURA (PLR), Vice-présidente
<b>BUREAU</b>	M. Sébastien ANDREY (PDC), Scrutateur M. Christophe BIERI (UDC), Scrutateur M. Joseph MAURON (PS et Indépendants), Scrutateur M. Julien TERCIER (PLR), Scrutateur
<b>PRÉSENTS</b>	M. Sébastien ANDREY (PDC) – M. Christophe BIERI (UDC) – Mme Antoinette BOSSON (PLR) – M. Eric BUCHS (PDC) – M. Francis DUPRE (UDC) – M. Jean-Daniel FALCONNET (PLR) – M. Samuel FAVRE (PLR) – Mme Anne FAVRE-MORAND (PS et Indépendants) – Mme Amélie GAPANY (PLR) – M. Patrice GREMAUD (PLR) – M. Daniel GUMY (PDC) – M. Bertrand HUGUENOT (PLR) – Mme Corinne JOLLIET (PS et Indépendants) – M. Frédéric JORDAN (Indépendants) – M. Dominique MAGLI (PDC) – M. Eric MAGNIN (PLR) – M. Joseph MAURON (PS et Indépendants) – M. Pierre MAURON (PS et Indépendants) – Mme Sophie MOURA (PLR) – Mme Florence PASQUIER (UDC) – M. Laurent PASQUIER (Indépendants) – M. Yves PASQUIER (PDC) – M. Louis PITTET (UDC) – Mme Sabine REMY (PLR) – M. Florian SUDAN (PLR) – M. Julien TERCIER (PLR) – M. Steeve ULDRY (PLR)
<b>EXCUSÉS</b>	M. Frédéric BLANC (PS et Indépendants) – M. Etienne HUYGHE (PS et Indépendants) – M. Eric RABOUD (UDC)
<b>TOTAL</b>	27 PRÉSENTS – 3 EXCUSÉS, SOIT UNE MAJORITÉ ABSOLUE DE 14
<b>CONSEIL COMMUNAL</b>	M. Stéphane SCHWAB, Syndic – Mme Catherine BEAUD, Vice-syndique – M. Antonin CHARRIÈRE – Mme Sylvie BOSSON – M. Claude JELK – M. Daniel BLANC – M. Wolfram SCHUWEY, conseillers communaux.
<b>SECRÉTAIRE</b>	M. Nicolas WOLLEB
<b>RÉDACTRICE DU PV</b>	Mme Diana SANTOS
<b>HUISSIER</b>	M. Philippe SAVARY

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

---

À 20.00 heures, M. le Président ouvre la séance du Conseil général du 10 décembre 2019.

« Mesdames, Messieurs, chers collègues,

*J'ai l'honneur d'ouvrir la dernière séance du Conseil général de 2019 et je salue M. le Syndic, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux et vous toutes et tous, chers collègues du Conseil général.*

*Je voudrais tout particulièrement saluer M. Antonin Charrière, qui a pris ses fonctions de conseiller communal au début octobre en remplacement de M. Nicolas Dousse et je le félicite chaleureusement de sa nomination. J'espère qu'il se plaît dans cette nouvelle fonction certainement passionnante.*

*Je souhaite également la cordiale bienvenue à MM. Steve Uldry et Jean-Daniel Falconnet qui participent ce soir à leur première séance en tant que conseillers généraux, en remplacement de MM. Antonin Charrière et Pierre-Yves Savary démissionnaires. MM. Steve Uldry et Jean-Daniel Falconnet, je vous félicite pour vos élections et j'espère que vous aurez beaucoup de plaisir dans cette nouvelle fonction.*

*Je tiens aussi à exprimer toute la reconnaissance envers M. Pierre-Yves Savary qui a participé activement à la vie de notre Conseil général.*

*Je salue également M. Nicolas Wolleb, nouveau secrétaire général en remplacement de Mme Geneviève Gendre, Mme Diana Santos, la secrétaire désignée au procès-verbal, Mme Gentrinë Huruglica, caissière, sans oublier notre précieux huissier, M. Philippe Savary. Je les remercie pour leur travail remarquable.*

*Mes salutations s'adressent enfin aux représentants de la presse et aux citoyens présents dans la salle qui viennent s'intéresser au déroulement des séances de notre Conseil général. Nous pourrions échanger si vous le souhaitez lors de la verrée qui suivra où vous êtes bien sûr tous conviés.*

*Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, vous avez été convoqués par lettre expédiée en prioritaire le 27 novembre 2019.*

*Vous avez également reçu un lien internet vers le dossier électronique mis en ligne. En plus de la convocation, le dossier de séance se compose du procès-verbal de la séance du Conseil général du 24 septembre 2019, du budget 2020, du rapport sur le budget de fonctionnement et sur le budget des investissements, du message pour le crédit complémentaire pour l'agrandissement de l'école primaire et ses annexes, du message relatif au règlement scolaire et les modifications demandées par la DICS, du document concernant la transmission au Conseil communal du postulat de M. Sébastien Andrey « Maintien du chemin des écoliers Comba-Monts 14 », et du document concernant la transmission au Conseil communal de la proposition de Mme Anne Favre-Morand et M. Yves Pasquier « Introduction vice-présidence pour chaque commission ».*

*Je constate par conséquent que tous les documents sont parvenus aux conseillers généraux avant la séance de ce soir et je vous ferai grâce de la lecture complète de ces derniers, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un membre du Conseil général.*

*Je précise que les débats sont enregistrés comme le permet l'article 9 du règlement du Conseil général. Les intervenants sont instamment priés d'utiliser les micros mis à leur disposition, de décliner leur identité et d'indiquer s'ils interviennent à titre personnel ou au nom de leur groupe politique afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.*

*De plus, lors de la dernière séance du Bureau, les membres ont décidé de changer le mode de fonctionnement pour le comptage de votes. En effet, les scrutateurs compteront les votes, les transmettront à notre huissier et ensuite il m'apportera les résultats. Par la même occasion, je profite pour vous demander de bien lever la main avec votre choix, lors des votes, afin d'avoir un comptage précis.*

*Par ailleurs, je demande à tous les conseillers généraux d'avoir une attitude louable et respectueuse vis-à-vis de leur collègue et des membres du Conseil communal, ce qui n'a pas toujours été le cas lors du dernier Conseil général. En cas d'abus, je me verrai contraint d'intervenir. Merci d'avance.*

*Pour conclure, je prie les conseillers généraux qui souhaiteraient déposer une résolution d'en remettre le texte au Bureau pour distribution aux membres. Concernant le dépôt de propositions ou de postulats, je vous rappelle que le formulaire doit être remis au secrétaire avant ou durant la séance.*

*Je cède maintenant la parole à M. Nicolas Wolleb qui va procéder à l'appel nominal. »*

## APPEL

---

M. Nicolas Wolleb procède à l'appel nominal.

**Présents : 27 membres**

**Excusés : 3 membres**

**Absent : 0 membre**

**Majorité absolue : 14 membres**

Les personnes excusées, ce soir, sont MM. Frédéric Blanc, Etienne Huyghe et Eric Raboud

M. le Président constate que le quorum au sens de l'art. 44 LCo est atteint et que la séance, valablement convoquée, est apte à délibérer et à prendre des décisions.

## ORDRE DU JOUR

---

M. le Président présente l'ordre du jour en ces termes : « *La convocation de la séance a été publiée le 29 novembre 2019 dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg avec l'ordre du jour que vous avez reçu par courrier du 27 novembre dernier. Il a été préparé par le Bureau du Conseil général avec une délégation du Conseil communal lors de sa séance du 19 novembre. En plus de la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, l'ordre du jour a été publié sur le site internet de la commune et au pilier public.*

*L'ordre du jour que vous avez reçu est affiché à l'écran et ne sera donc pas lu. »*

### ORDRE DU JOUR

1. Information sur l'avenir de la Poste de Riaz
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 24 septembre 2019 – approbation
3. Élection à la Commission financière en remplacement de M. Pierre-Yves Savary
4. Élection à la Commission d'aménagement et de l'énergie en remplacement de M. Antonin Charrière
5. Présentation du plan financier 2021-2025 – rapport de la commission financière
6. Budget 2020 :

6.1.	Présentation du budget de fonctionnement
6.1.1.	Rapport de la commission financière
6.1.2.	Questions et débats
6.2.	Présentation du budget des investissements
6.2.1.	<u>Investissement 1</u> : Extension du bâtiment scolaire Monts 4; modification du projet, crédit complémentaire et rapport de la Commission financière – approbation
6.2.2.	<u>Investissement 2</u> : MCH2 – ERP communal – rapport de la commission financière – approbation
6.2.3.	<u>Investissement 3</u> : Ecole – Changement de tableaux – rapport de la commission financière – approbation
6.2.4.	<u>Investissement 4</u> : Achat lame à neige véhicule Lindner – rapport de la commission financière – approbation
6.2.5.	<u>Investissement 5</u> : Aménagement de 2 moloks à la rue de la Perrausa – rapport de la commission financière – approbation
6.2.6.	<u>Investissement 6</u> : Ruisseau de l'Étrety – mise en œuvre – obligation légale – rapport de la commission financière – approbation
6.3.	Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements
7.	Règlement scolaire – adoption
8.	Postulat de M. Sébastien Andrey « Maintien du chemin des écoliers Comba-Monts 14 » - décision de transmission au Conseil communal
9.	Proposition de Mme Anne Favre-Morand et M. Yves Pasquier « Introduction vice-présidence pour chaque commission » - décision de transmission au Conseil communal
10.	Réponses du Conseil communal aux questions
11.	Divers

L'ordre du jour tel que proposé n'appelant pas de question ou de remarque d'ordre formel, il est soumis au vote.

<b>VOTE</b>
-------------

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 27 voix l'ordre du jour tel que proposé.
---

M. le Président constate que l'ordre du jour est accepté et que l'assemblée peut délibérer valablement et librement sur l'ensemble des points arrêtés.

## 1 INFORMATION SUR L'AVENIR DE LA POSTE DE RIAZ

---

M. le Président passe la parole à Mme Natalia Marcucci et M. François Ceppi, représentants de la Poste, ainsi qu'à M. Stéphane Betticher, directeur logistique du HFR afin de présenter aux conseillers généraux l'avenir de la filiale à Riaz.

M. François Ceppi, responsable Région Vaud Fribourg, informe qu'une agence postale en partenariat ouvrira en 2020 à la cafétéria de l'hôpital de Riaz. La date d'ouverture n'est pas encore connue. Toutefois, tant que la filiale en partenariat n'est pas ouverte, la Poste ne fermera pas l'office de Riaz. Les horaires d'ouverture sont encore en négociation mais il y aura une ouverture d'au minimum 5 jours par semaine et au minimum 30 heures par semaine. En ce moment, les horaires prévus sont du lundi au vendredi 07h30-11h00 / 15h00-17h00 et le samedi 14h00-18h00. Dans cette agence, les habitants pourront y déposer des envois, retirer des envois, retirer de l'argent avec la PostFinance Card jusqu'à un maximum CHF 500.00, procéder à des versements pour la Suisse avec des cartes de débits (PostFinanceCard, Maestro et V Pay). De plus, dans les localités qui ont exclusivement une filiale en partenariat, les particuliers peuvent effectuer des versements et retraits en espèces sur le pas de leur porte (service à domicile).

Les cases postales actuelles seront supprimées. Une évaluation sera faite par le responsable de la distribution afin de connaître le besoin d'installer une nouvelle batterie de cases et si elle pourrait être installée à proximité de l'entrée de la future filiale en partenariat.

Une séance à la population pourra être organisée par la Poste en collaboration avec la Commune.

À la fin de la présentation, M. le Syndic remercie MM. Ceppi et Betticher pour leur collaboration. M. le Syndic explique que cela peut paraître simple ce soir mais que ce sont deux ans de discussions avec la Poste qui se reflètent dans la solution présentée. Il explique que plusieurs solutions ont été envisagées comme la pharmacie qui n'était pas intéressée et aussi auprès de certaines entreprises qui n'avaient pour la plupart pas la surface de stockage pour les colis. Il remercie particulièrement M. Devaud et surtout M. Betticher qui a permis, depuis son arrivée, de faire avancer le dossier à satisfaction avec notamment l'ouverture envisagée le samedi et qui représente un réel avantage par rapport aux ouvertures à ce jour. Il espère que les négociations actuellement en cours permettront d'étendre les horaires jusqu'à 18h00.

Mme Anne Favre-Morand souhaite poser quelques questions.

*« Qu'en est-il pour le personnel de l'office de la Poste de Riaz actuel ? Vous avez parlé de formation pour les partenaires, est-elle gratuite ? Au point de vue sanitaire, comment allez-vous le gérer ? »*

M. Ceppi répond à Mme Favre-Morand : *« La stratégie s'étend de 2017-2020. On bénéficie des départs naturels et aucun employé ne sera mis à la porte pour cause des fermetures des offices. Au niveau de Riaz, le personnel vient des offices de Bulle. D'ici le mois de juin 2020, trois agences et un office postal seront à disposition à Bulle. Concernant la deuxième question, un membre de la poste formera l'ensemble du personnel concerné avant l'ouverture de l'agence. De plus, dès l'ouverture, cette personne restera auprès des collaborateurs de l'hôpital afin qu'ils puissent se familiariser avec les processus. »*

Au point de vue sanitaire, M. Betticher donne des précisions : *« La zone d'accueil sera en permanence nettoyée. Nous avons les équipements pour éviter les salissures. De plus, les collaborateurs ont tous le vaccin contre la grippe. »*

Mme Sabine Remy souhaite également intervenir.

*« Concernant le paiement se faisant sur le pas de la porte, je trouve un peu risqué au niveau de la sécurité. On affiche clairement qu'il y a de l'argent. Est-ce que du temps supplémentaire sera donné aux facteurs pour*

*ce genre d'intervention ? Par rapport aux horaires, est-ce que les 30 heures indiquées sont fixes ? Aurait-il la possibilité de les étendre sachant que la cafétéria de l'HFR est ouverte. »*

M. Ceppi répond en ces termes : *« Au niveau de la sécurité, nous avons des règles mais je ne peux pas vous les citer. À ce jour, je n'ai pas connaissance d'un braquage dans le cadre du service à domicile. Au niveau timing, le service de distribution s'organisera en interne par rapport aux nombres de demandes. »*

M. Betticher souhaite également apporter une réponse relative aux heures : *« La poste exige un minimum de 30 heures par semaine pour une agence postale. Avec l'expérience, il n'est pas impossible que le HFR ouvre un peu plus tard. »*

M. Gummy demande la parole.

*« Au niveau du parking ce n'est pas évident au HFR, est-ce qu'il y aura des places pour la clientèle de la Poste ? »*

M. Betticher indique que le HFR est en réflexion pour l'aménagement du parking.

M. le Président remercie les représentants de la Poste et le directeur logistique du HFR pour le temps consacré au Conseil général de Riaz. De plus, il les remercie pour les solutions trouvées afin de maintenir une agence postale dans la Commune. Il leur souhaite une excellente fin de soirée.

M. Ceppi remercie également le Conseil général pour son attention et le Conseil communal ainsi que le HFR pour cette solution.

## **2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2019**

---

M. le Président rappelle que chaque membre du Conseil général a reçu le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2019. Il explique que le procès-verbal contient une numérotation à chaque ligne afin de faciliter la rédaction et ses corrections. Dès qu'il sera approuvé, la numérotation sera retirée.

Il remercie Mme Geneviève Gendre pour la coordination du procès-verbal et Mme Diana Santos pour sa rédaction et demande si le procès-verbal amène des questions ou des remarques d'ordre formel.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet cet objet au vote.

<b>VOTE</b>
Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 27 voix le procès-verbal de la séance du Conseil général du 24 septembre 2019.

M. le Président constate que le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2019 est accepté avec remerciements à ses auteurs.

## **3 ÉLECTION À LA COMMISSION FINANCIÈRE**

---

Le 8 octobre 2019, le Conseil général a reçu la démission de M. Pierre-Yves Savary, membre de la Commission financière. M. le Président remercie chaleureusement M. Pierre-Yves Savary pour sa précieuse collaboration au sein de cette commission.

Comme le prévoit l'article 50 du règlement du Conseil général, le Conseil général nomme un remplaçant lors de la prochaine séance en cas de vacance au sein d'une commission.

M. le Président passe la parole au groupe PLR auquel il revient de présenter une candidature pour le remplacement de M. Pierre-Yves Savary.

Au nom du groupe PLR, M. Julien Tercier s'exprime en ces termes : « *Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux et généraux, Le groupe PLR propose la candidature de Monsieur Steeve Uldry pour rejoindre la Commission financière. Monsieur Uldry a effectué sa scolarité dans le village de Vuisternens-en-Ogoz en Sarine, puis a continué son cursus au CO de Farvagny, suivi d'un apprentissage d'imprimeur chez St-Paul SA à Fribourg. Il a ensuite travaillé une vingtaine d'années dans le monde des Arts Graphiques, tout d'abord en tant que directeur technique. Puis il a repris et dirigé pendant 5 ans l'Imprimerie IRL Plus SA à Renens, période durant laquelle il a obtenu son brevet fédéral de spécialiste en gestion de PME. Depuis février 2016, il travaille chez CFF Infrastructure à Lausanne en tant que chef de département du Projet Management Office. M. Uldry est établi depuis 18 ans à Riaz, marié et papa de 2 filles.*

*Nous sommes persuadés que Monsieur Uldry pourra amener toutes ses compétences et son expérience dans cette commission. Merci pour votre attention. »*

M. le Président remercie M. Tercier pour son intervention.

Le scrutin de liste n'étant pas demandé, M. le Président proclame M. Steeve Uldry élu membre de la Commission financière et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans cette activité.

Par la même occasion, M. le Président informe les participants que la Commission financière a élu sa nouvelle présidente et son secrétaire. Mme Florence Pasquier a repris le poste de présidente et Mme Amélie Gapany est la nouvelle secrétaire de la Commission financière.

#### **4 ÉLECTION À LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT ET DE L'ÉNERGIE**

---

À la suite de la démission de M. Antonin Charrière en raison de son élection au Conseil communal, un nouveau membre doit être désigné au sein de la Commission d'aménagement et de l'énergie. M. le Président le remercie pour son travail au sein de cette commission.

Comme le prévoit l'article 50 du règlement du Conseil général, le Conseil général nomme un remplaçant lors de la prochaine séance en cas de vacance au sein d'une commission.

M. le Président passe la parole au groupe PLR auquel il revient de présenter une candidature pour le remplacement de M. Antonin Charrière.

Au nom du groupe PLR, M. Julien Tercier s'exprime en ces termes : « *Le groupe PLR propose la candidature de Monsieur Bertrand Huguenot pour rejoindre la Commission de l'aménagement et de l'énergie. Monsieur Huguenot a grandi à La Roche où il a effectué son école primaire. Puis il a fait son école secondaire au CO de Bulle, suivi du Collège, toujours à Bulle. Ensuite, il a obtenu son diplôme d'ingénieur en génie électrique à l'Ecole d'ingénieurs de Fribourg. Il continua ses études en emploi pour obtenir un Executive MBA, à l'IIMT à Fribourg. Monsieur Huguenot travaille depuis 2005 à Gruyère Energie SA et est actuellement responsable de l'Asset management et responsable de projets transverses. Monsieur Huguenot habite à Riaz depuis 2006, est marié et a 2 enfants. Habitué au travail d'équipe, en particulier dans le domaine technique, nous sommes convaincus que Monsieur Huguenot pourra contribuer de manière active et constructive dans cette commission. Merci pour votre attention. »*

M. le Président remercie M. Tercier pour son intervention.

Le scrutin de liste n'étant pas demandé, M. le Président proclame M. Bertrand Huguenot élu membre de la Commission d'aménagement et de l'énergie et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans cette activité.

## 5 PLAN FINANCIER 2021-2025

---

La loi sur les communes, par son article 86 d stipule que la commune établit son plan financier sur cinq ans. Le plan est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année.

Le plan financier est adopté par le Conseil communal, sur le préavis de la Commission financière.

Le plan financier et ses mises à jour sont transmis à la Commission financière et au Conseil général. L'article 43c du règlement d'exécution de la loi sur les communes fixe son contenu.

M. le Président passe la parole à Mme Catherine Beaud, conseillère communale, responsable des finances pour un bref commentaire sur ce sujet très technique.

*« La planification financière permet de nous projeter ainsi que d'anticiper les nouvelles tendances qui se dessinent afin de les corriger. En prenant en compte le programme de nos investissements et l'évolution de notre population, nous pouvons ainsi évaluer nos futurs besoins en liquidités. On est forcé de constater que les communes ne disposent d'aucun moyen pour projeter l'évolution des charges liées cantonales. C'est d'ailleurs presque identique pour les associations intercommunales.*

*Lors de la présentation du plan financier en décembre 2018, nous avons prévu, pour le budget 2020, avec un taux de 73%, un excédent de charges de CHF 708'837.00. En réalité, vous le verrez tout à l'heure, l'excédent de charges approche les CHF 391'000.00. Le total des charges présumé en 2018 pour 2020 a été influencé par l'augmentation de la charge de travail due au développement démographique, la prudence au niveau des impôts à cause de la réforme fiscale, les transferts de charges du canton, la nouvelle école primaire et les mandats prévus pour répondre aux exigences légales cantonales et nationales. Heureusement, la progression de 7% des impôts réguliers annoncée par le Service cantonal des contributions ainsi que la baisse des amortissements obligatoires grâce aux amortissements supplémentaires en 2018 ont permis de diminuer ses charges.*

*Nous constatons tout de même que le déficit de 3.62% par rapport au total des charges se rapproche bien de la fameuse limite autorisée des 5%.*

*A partir de 2021 par contre, la situation financière risque de se dégrader avec un déficit qui va dès lors dépasser la fameuse limite autorisée des 5% par rapport au total des charges. Cette dégradation, principalement due à l'augmentation des charges financières liées aux investissements, se fera en deux temps. Le premier saut se constatera en 2021, avec la fin des travaux d'extension du bâtiment scolaire. Le deuxième suivra en 2022, avec cette fois la fin prévue des travaux en lien avec Valtraloc. A partir de 2021, nous prévoyons également une baisse progressive des impôts conjoncturels.*

*En ce qui concerne les investissements, on constate que ces derniers devraient se réduire dès la fin des travaux en lien avec Valtraloc, à partir de 2022. Je vous remercie de votre attention. »*

M. le Président remercie Mme Beaud pour son commentaire et passe la parole à Mme Florence Pasquier, présidente de la Commission financière pour la lecture de son rapport.

## RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE



« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs,  
La Commission financière a examiné le plan financier pour la période 2021 à 2025 qui lui a été remis par le Conseil communal et dont une présentation vient d'être faite.

Les projections de différents comptes ont été réalisées sur la base de ceux du budget 2020 qui sera présenté au Conseil général. Nous pouvons une nouvelle fois relever une hausse des charges liées et notamment de celles liées aux nouvelles écoles entraînant dès 2021 un déficit au-delà de 5%, soit le maximum autorisé par rapport aux charges.

Concernant les investissements, les principaux projets engageant notre Commune dans les années à venir sont connus dans les grandes lignes. La majorité d'entre eux s'avère nécessaire et de ce fait incontournable eu égard aux engagements pris et pour pérenniser les infrastructures.

Nous relevons cependant qu'une planification financière reste un exercice difficile et que de nombreux éléments (décisions cantonales, fédérales, voire intercommunales, etc.) peuvent influencer considérablement les finances de notre Commune.

Nous tenons à remercier Madame Beaud, responsable des finances, Madame Huruglica, caissière, Monsieur Schwab, syndic ainsi que Monsieur Wolleb, secrétaire général, qui ont travaillé et préparé ensemble ce plan financier.

En conclusion, la Commission financière préavise favorablement le plan financier 2021-2025 présenté par le Conseil communal. »

M. le Président remercie Mme Pasquier pour son rapport.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

## **6 BUDGET 2020**

---

### **6.1. PRÉSENTATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

L'entrée en matière pour le budget est acquise, conformément à l'article 85 du règlement du Conseil général. L'article 87 de la loi sur les communes et les articles 45 à 49 de son règlement d'exécution fixent les principes et la procédure d'approbation.

M. le Président s'exprime en ces mots.

« Nous allons procéder dans un premier temps à la présentation générale du budget 2020, puis examiner, chapitre par chapitre le budget de fonctionnement. Ensuite, nous allons examiner les postes en lien avec chaque investissement qui sera voté individuellement. Le Conseil général se prononcera enfin sur l'ensemble du budget 2020. »

Il passe la parole à Mme Catherine Beaud pour un commentaire général ainsi qu'aux différents membres du Conseil communal pour un commentaire des chapitres concernant leur dicastère.

« Le budget 2020 qui vous est présenté ce soir, basé sur un coefficient d'impôt de 73%, présente un excédent de charges de CHF 390'310.00.

Les charges courantes de fonctionnement de la commune sont plus ou moins stables par rapport au budget 2019. Ce sont notamment les charges liées au canton et aux associations intercommunales qui sont en hausse. L'augmentation de la population y contribue également, mais ceci d'un autre côté influence positivement le revenu des impôts ordinaires.

Comme habituellement, les postes d'eaux potables et d'eaux usées s'autofinancent par des contributions causales et n'influencent donc pas le ménage communal. L'excédent de produit du chapitre « police du feu » a été attribué à la réserve. Finalement le compte « ordures ménagères » est toujours couvert à plus ou moins 80%.

*La dette communale s'élevait à CHF 7'652'197.30 à la fin 2018. Les investissements réalisés en 2019 vont approcher les CHF 1'500'000.00. Ils concernent essentiellement les travaux de mise en séparatif des eaux, le remplacement de conduites d'adduction d'eau potable, les réfections de routes, les bâtiments et le jardin du souvenir. Grâce aux impôts conjoncturels, la dette ne va pas progresser d'autant. Nous devons continuer à rester extrêmement vigilants et sélectifs avec les investissements des prochaines années afin de maîtriser l'évolution de la dette. Il appartient au Conseil communal de veiller que le ménage communal puisse s'autofinancer.*

### **APPRÉCIATION GÉNÉRALE**

*Pour l'instant, revenons au budget 2020. A l'aide de quelques graphiques, je vais vous décrire les points principaux de ce dernier qui dépasse la somme de dix millions de francs en y incluant les imputations internes.*

*Nous pouvons constater que le produit des impôts est en progression d'environ 3% par rapport au budget 2019. Les revenus structurels sont constitués de tous les impôts communaux et des taxes causales. L'impôt sur le revenu pour 2020 a été adapté selon les projections données par le Service des contributions et selon l'évolution du nombre de nos contribuables.*

*Les impôts conjoncturels sont totalement aléatoires puisqu'ils englobent les impôts sur les droits de mutation et les gains immobiliers. Au vu de la tendance des dernières années et de la situation actuelle du marché, l'année 2020 devrait nous rapporter des recettes en légère baisse par rapport aux années précédentes.*

### **LES PRODUITS**

*L'augmentation des impôts de CHF 185'000.00 représente en partie de l'augmentation totale des produits. La péréquation financière qui nous est favorable, démontre par contre notre baisse des revenus fiscaux. Il ne faut donc pas s'en réjouir, ceci sera suivi de près par le Conseil communal.*

*Ce graphique nous donne très rapidement une bonne synthèse sur la répartition de nos revenus et démontre clairement la faible marge de manœuvre que nous avons à disposition afin d'influencer nos recettes.*

### **LES CHARGES**

*Les charges de fonctionnement progressent d'environ 2.4%, réparties entre les charges liées et les frais d'exploitation.*

*Ce tableau illustre l'impact des charges liées sur notre commune. Ces dernières représentent 33% du total de la variation par rapport au budget 2019. L'augmentation des charges du personnel est principalement liée au changement d'assurance maladie-accident de la Commune et à l'augmentation de la fréquentation de l'AES. Les frais concernant les biens, service et marchandises sont influencés par les frais liés à la révision du PAL ainsi que les frais de mise à niveau de l'informatique à l'école.*

*Les charges de fonctionnement sont constituées à 60% de charges liées, sur lesquelles nous n'avons aucune emprise. Je rappelle aussi que par principe les frais d'exploitation sont calculés sur la base d'un budget zéro. Ceci sous-entend que les dépenses ne sont pas reportées d'année en année, mais elles doivent toutes être justifiées par le conseiller communal responsable.*

*Pour revenir aux charges liées, nous pouvons constater que les charges liées cantonales continuent leur progression de ces dernières années pour atteindre une augmentation de 24% par rapport à 2016. Nous constatons également que les charges liées intercommunales progressent de manière continue depuis 2016, avec une augmentation de 18% par rapport à cette même année.*

*Les remarques principales d'ordre général ayant été données, nous allons passer sans transition au budget de fonctionnement 2020. Le cahier du budget et le rapport du budget vous ont été adressés avec la*

convocation de la séance de ce soir. Ces documents étant bien détaillés, nous n'allons pas entrer dans les détails ce soir. De brèves informations par rapport aux principales variations sont toutefois reprises sur la présentation que vous voyez à l'écran et nous répondrons aux éventuelles questions ou commentaires après la lecture du rapport de la commission financière.

## **0. ADMINISTRATION**

### **Chapitre 01**

*Conseil général, conseil communal*

*Ce chapitre présente une légère augmentation, notamment dû au fait des nombreux dossiers qui touchent la commune et de par leur complexité quelques séances supplémentaires sont prévues.*

### **Chapitre 02**

*Administration générale*

*Malgré l'augmentation des collaborateurs au sein de l'administration nous avons maîtrisé les coûts. Toutefois, avec la mise en place de MCH2 (modèle comptable harmonisé 2), nous n'avons pas pu réduire les prestations de tiers. En effet, nous aurons besoin de nous entourer de professionnels pour effectuer sa mise en œuvre correctement.*

## **1. ORDRE PUBLIC**

### **Chapitre 10**

*Protection juridique*

*Ce chapitre concerne notre participation au service des curatelles Bulle, Riaz et Morlon. Les charges sont stables.*

### **Chapitre 13**

*Police*

*Nous sommes actuellement occupés à la rédaction d'un projet de règlement de stationnement. Un montant de CHF 8'000.00 a d'ores et déjà été prévu pour la mise en place des futures mesures.*

### **Chapitre 14**

*Police du feu*

*Notre participation aux charges de fonctionnement du corps Bulle-Riaz est couverte par les taxes d'exemption. Une attribution à la réserve d'un montant de CHF 13'560.00 est faite pour équilibrer le chapitre.*

### **Chapitre 15**

*Militaire*

*Ce chapitre concerne notre participation aux frais d'entretien du stand d'Echarlens, participation fixée à CHF 1.05 par habitant.*

### **Chapitre 16**

*Protection civile*

*Les charges de ce chapitre qui enveloppent la protection civile cantonale l'ORCOC (Organe communal de conduite en cas catastrophe) sont en légères diminution.*

## **2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION**

### **Chapitre 20**

*Ecole enfantine*

*Le budget 2020, tout comme celui de 2019, est basé sur quatre classes d'école enfantine. Mise à part l'augmentation des charges liées ainsi que l'achat du matériel didactique, tous les autres postes sont stables voire même en légère diminution.*

### **Chapitre 21**

*Cycle scolaire obligatoire*

*Le budget 2020 est basé sur onze classes d'école primaire.*

*Suite à un arrêt du Tribunal fédéral, tous les frais obligatoires de l'école sont à la charge de la Commune. Les activités facultatives telles que la Corrida, la goutte de lait ainsi que les frais de repas sont encore facturés aux parents. Les projections de la DICS sont à la hausse pour l'année 2020.*

*La fréquentation de l'accueil extrascolaire est toujours en hausse. Cette structure communale est couverte à environ 76% par les parents et les subventions cantonales. Nous avons eu la bonne surprise d'une baisse concernant l'annuité pour les CO de Bulle, la Tour-de-Trême et Riaz.*

*Chapitre 22 Ecoles spécialisées  
Les charges liées sont à la baisse de 2% par rapport au budget 2019.*

*Chapitre 23 Formation professionnelle  
Ce chapitre n'amène aucun commentaire.*

*Chapitre 29 Administration scolaire  
Ce chapitre contient principalement des frais pour la mise à niveau de l'infrastructure informatique de l'école.*

### **3. CULTURE ET LOISIRS**

*Chapitre 30 Culture  
Les dons pour manifestations spéciales ont diminué puisque le Glucose festival n'a lieu que tous les deux ans.*

*Chapitre 33 Parcs publics et chemins pédestres  
Les travaux d'entretien suivent leur cours.*

*Chapitre 34 Sports  
Les charges sont stables.*

*Chapitre 35 Bâtiment des sociétés  
Les charges sont en légère baisse.*

### **4. SANTE**

*La totalité des charges des chapitres de la santé et des affaires sociales est constituée quasiment de charges liées, le Conseil communal n'a donc pas d'influence sur celles-ci.*

*Chapitre 40 Hôpitaux  
Ce chapitre n'amène aucun commentaire.*

*Chapitre 41 Etablissements médicaux sociaux (EMS)  
Notre part au subventionnement des soins spéciaux, c'est-à-dire le coût des foyers pour les personnes âgées, augmente de 3,5%. Toutefois, cette augmentation est partiellement compensée par une diminution de notre participation aux frais de pension des EMS du district.*

*Chapitre 44 Soins ambulatoires  
Les charges liées de ce chapitre sont en hausse de 14% par rapport au budget 2019. Elles concernent les soins à domiciles, ainsi que les indemnités forfaitaires, c'est-à-dire les indemnités accordées aux parents et proches aidant conformément à la loi sur l'indemnité forfaitaire entrée en vigueur au 1er janvier 2018.*

*Chapitre 46 Service médical des écoles  
Les frais de ce chapitre sont partiellement refacturés aux parents, à savoir le service dentaire. Par contre, notre participation aux frais cantonaux augmente de CHF 5'000.--.*

*Chapitre 47 Contrôle des denrées alimentaires  
Ce chapitre n'amène aucun commentaire.*

Chapitre 49

Ambulances

Les charges liées de ce chapitre qui concernent notre participation aux frais d'exploitation des ambulances du Sud Fribourgeois, sont en hausse de 22% par rapport au budget 2019.

**5. AFFAIRES SOCIALES**

Chapitre 54

Structures d'accueil de la petite enfance

La fréquentation des crèches et des garderies reste stable.

Chapitre 55

Assurance invalidité

Ce chapitre concerne notre participation aux institutions spécialisées pour personnes handicapées. Ces charges liées sont en augmentation de presque 9% par rapport au budget 2019.

Chapitre 56

Encouragement à la construction logements

Les derniers subsides pour les logements subventionnés prennent fin cette année. Donc dès 2020, nous ne verserons plus de subsides pour les habitations à loyer modéré.

Chapitre 58

Aide sociale

Les charges liées au service social augmenteront d'environ 5 % pour l'année 2020. Hormis l'augmentation au Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG), les charges de ce chapitre sont plus ou moins stables.

**6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS**

Chapitre 62

Routes communales et génie civil

Les charges de ce chapitre sont stables et n'appellent aucun commentaire particulier.

Chapitre 64

Chemins de fers fédéraux

Le coût des abonnements n'a pas changé pour 2020 et ce service est toujours autant apprécié de la population.

Chapitre 65

Trafic régional

Les charges liées cantonales et intercommunales sont toutes deux à la hausse par rapport au budget 2019, avec une augmentation de 11% pour les dépenses cantonales et de 5% pour MOBUL qui dessert notre commune toutes les 15 minutes depuis fin 2017.

**7. PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT**

Chapitre 70

Approvisionnement en eau

Ce chapitre inclut les mandats de la gestion des infrastructures.

L'excédent de charges du chapitre est compensé par un prélèvement à la réserve. Les règlements d'eau potable de Bulle et de Riaz sont basés sur le même modèle. Lors de la mise en consultation de celui de Bulle M. Prix est intervenu sur certains éléments. Notre démarche a donc été mise en attente jusqu'au retour de la nouvelle mouture. Le règlement pourra être mis en consultation en 2020 ce qui nous permettra d'ajuster le prix de l'eau et ainsi remédier à cette pratique de prélèvement.

Chapitre 71

Protection des eaux

Un montant de CHF 10'000.- est attribué au compte d'entretien afin d'effectuer un curage régulier des collecteurs par tournus sur les différents secteurs. Cette mesure est nécessaire, notamment en raison des étés secs et pour nous éviter de mauvaises surprises lors de fortes intempéries.

*Le montant de l'annuité pour la construction de la STEP de Vuippens augmente en proportion avec les travaux d'extension de la filière des boues.*

Chapitre 72 *Ordures ménagères*

*Les frais de ramassage et le revenu des taxes ont tous deux été adaptés à l'augmentation de la population. Ce dicastère est toujours couvert à 80%. Conformément à la demande du Conseil général, le Conseil communal étudie les possibilités d'optimisation de la gestion des déchets. Nous allons prochainement recevoir les offres.*

Chapitre 74 *Cimetière*

*Ce chapitre n'amène aucun commentaire.*

Chapitre 75 *Correction des eaux*

*Ce chapitre n'amène aucun commentaire.*

Chapitre 79 *Aménagement du territoire*

*Ce chapitre comprend principalement les honoraires pour la révision du PAL.*

## **8. ECONOMIE**

Chapitre 80 *Agriculture*

*Ce chapitre n'appelle aucun commentaire particulier.*

Chapitre 81 *Forêts*

*Les charges de ce chapitre sont stables voire même légèrement à la baisse. En effet, le budget 2020 de la corporation forestière présente un léger bénéfice et donc ne demande aucune participation de la part de la Commune.*

Chapitre 83 *Tourisme*

*Les charges de ce chapitre sont stables.*

## **9. FINANCES ET IMPÔTS**

Chapitre 90 *Impôts*

*D'une part, nous avons pris en considération l'augmentation des rentrées fiscales par rapport à la statistique de l'impôt 2017 annoncée par le Service cantonal des contributions. D'autre part, nous avons dû baisser les recettes sur l'impôt sur le bénéfice et le capital suite à l'entrée en vigueur de la réforme fiscale au 1<sup>er</sup> janvier 2020.*

Chapitre 93 *Péréquation financière*

*La recette de la péréquation des ressources et des besoins est en notre faveur.*

Chapitre 940 *Gérance de la fortune et des dettes*

*Nous profitons toujours d'une période favorable au niveau des investissements, avec des taux d'intérêt d'emprunt très intéressants correspondant en moyenne à environ 0.72 %.*

*Les amortissements obligatoires prennent en compte notamment en 2020 l'amortissement du véhicule de la voirie, des collecteurs d'eaux usées ainsi que l'amortissement des diverses réfections d'ouvrages réalisées dernièrement.*

Chapitre 941 *Immeubles du patrimoine financier*

*Les charges et produits de ce chapitre sont stables.*

Chapitre 942 Terrains et lotissement  
Ce dicastère n'appelle pas de commentaire particulier.

Chapitre 943 Immeubles du patrimoine administratif  
Ce dicastère n'appelle pas de commentaire particulier.

Chapitre 944 Domaines et pâturages  
Il est prévu de traiter la charpente du Chalet Neuf. Les autres charges du chapitre sont stables.

#### Récapitulation du budget de fonctionnement 2020

Total des charges	CHF	10'790'970.00
Total des produits	CHF	10'400'660.00
Excédent de charges	CHF	390'310.00

M. le Président remercie Mme la Vice-Syndique et les autres membres du Conseil communal pour leurs explications et passe la parole à Mme Florence Pasquier pour le rapport de la commission financière.

#### 6.1.1. RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

« La Commission financière a procédé à l'examen des budgets 2020 sur la base des documents suivants :

- le budget de fonctionnement 2020 ;
- le budget des investissements 2020 ;
- les commentaires détaillés du budget de fonctionnement 2020;
- les commentaires détaillés du budget des investissements 2020 et de leur financement;
- un exemplaire des totaux par nature;
- une copie du contrôle de l'endettement de la Commune.

Après une présentation des différents postes de fonctionnement et d'investissement les 18 et 25 novembre 2019 par une délégation du Conseil communal et de l'administration communale, soit :

- M. Schwab, syndic ;
- Mme Beaud, responsable du dicastère « finances – agriculture - forêts » et vice-syndique ;
- M. Blanc, responsable du dicastère « Enseignement & Formation - Culture - Sociétés - Sport - Bâtiments scolaires » ;
- M. Wolleb, secrétaire général ;
- Mme Huruglica, caissière.

La Commission financière a procédé à une analyse critique des budgets 2020. Elle remercie les personnes précitées pour leur disponibilité et la clarté de leurs explications.

#### BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2020

##### LES CHARGES

Au niveau des charges liées cantonales et intercommunales, elles prennent à nouveau l'ascendant et présentent une augmentation de 3% par rapport au budget 2019. Durant l'année 2019, la Commune a engagé plusieurs nouveaux collaborateurs à l'administration communale afin de réorganiser cette dernière au mieux. Pour 2020, les charges du personnel sont stables mis à part une augmentation des primes d'assurance maladie-accident. La Commune profitera du nouveau modèle comptable harmonisé qui est imposé pour l'année 2021 pour mettre à jour le système informatique. La modernisation des outils informatiques présente un coût supplémentaire, mais simplifiera et améliorera le travail des secrétaires. Les autres charges supplémentaires de l'administration concernent des prestations de tiers uniques relatives à la mise en place de MCH2 et à la modification de notre règlement d'eau potable.

*Le Conseil communal prépare actuellement un projet de règlement de stationnement, raison pour laquelle un nouveau poste « police » a été ouvert.*

*Suite à l'arrêt du Tribunal fédéral concernant les frais de scolarité, la Commune ne peut plus facturer aux parents de frais mis à part les repas des élèves. De ce fait, le chapitre de l'enseignement et de la formation supportera en 2020 quelques frais supplémentaires. Avec le système des coachs routiers et l'ajout d'un passage sous surveillance d'un coach, les charges à ce niveau-là sont à la baisse.*

*Pour ce qui est de l'environnement, suite à la dissolution de l'AMER, notre Commune a repris au 1<sup>er</sup> janvier 2019 les infrastructures se trouvant sur son territoire, dont notamment le réservoir de Neyruz. La gestion de ces infrastructures est également effectuée par Eausud SA. De plus, il est nécessaire de prévoir un montant supplémentaire dans notre budget pour effectuer le curage régulier de nos collecteurs.*

*Comme en 2019, le chapitre des forêts supporte les charges liées à l'entretien des boisements hors forêts et à l'entretien lourd des chemins forestiers. En effet, ces prestations sont à prendre en charge directe par la Commune.*

### **LES PRODUITS**

*Le budget de fonctionnement 2020 est favorablement influencé par l'augmentation des rentrées fiscales annoncées par le Service cantonal des contributions (SCC). En effet, ce dernier a tablé sur une augmentation d'environ 7% par rapport à la statistique de l'impôt 2017. La hausse de la population a aussi été prise en considération. Les nouvelles constructions de ces dernières années ont permis d'envisager une nouvelle fois une augmentation du revenu de la contribution immobilière. Par contre, les impôts sur les gains immobiliers et les mutations ont une tendance à la stagnation voire à la baisse, mais ils restent difficiles à prévoir tant que la 2<sup>ème</sup> partie de Champy-Sud n'a pas démarré. Pour ce qui est des revenus extraordinaires en lien avec les prestations en capital, ils ont été légèrement revus à la hausse sur la base des moyennes des cinq dernières années. La péréquation financière nous est une nouvelle fois favorable, avec une augmentation d'environ 13% par rapport au budget 2019. C'est au final un montant supplémentaire supérieur à CHF 150'000.00 qui a été pris en considération pour le chapitre des finances en comparaison avec le budget 2019.*

*La Commission financière n'a pas d'autres remarques à formuler quant aux prévisions faites.*

*Le budget 2020 est cohérent par rapport aux engagements pris antérieurement selon les budgets, comptes et prévisions des dernières années.*

*En conséquence, la Commission financière propose au Conseil général d'accepter le budget 2020 présentant un excédent de charges (déficit) de CHF 390'310.00, soit 3.62% des charges. »*

M. le Président remercie Mme Pasquier et ouvre maintenant la discussion sur le budget de fonctionnement 2020.

#### **6.1.2. QUESTIONS ET DÉBATS**

Au nom du groupe PLR, M. Julien Tercier intervient en ces termes : « Le groupe PLR s'est penché sur le budget de fonctionnement et a pris connaissance des renseignements remis dans le dossier. Comme nous en avons pris l'habitude, nous constatons une augmentation des charges liées. Nous n'avons toujours à ce jour pas de solution pour endiguer le phénomène et sommes bien conscients que la commune seule ne peut pas faire grand-chose.

*Durant la discussion, deux points ont été relevés que nous nous permettons de poser en question :*

- *Première question, concernant le poste 29.311.1, « Equipement informatique » (montant de CHF 86'340.00). Qu'est-ce que cette somme englobe et ne serait-ce pas un investissement dans ce budget ?*
- *Deuxième question, concernant le poste 70.312.0, « Achat d'eau ». Le montant est sensiblement plus bas que le chiffre des comptes 2018 (montant de plus de CHF 11'800.00), ce qui nous réjouit. Sur quelle base ce montant a-t-il été déterminé ? Les volumes et les prix étant plutôt à la hausse ? Merci de nous donner une brève explication. »*



M. le Président remercie M. Julien Tercier pour son intervention.

Au nom du groupe PS et Indépendants, Mme Anne Favre-Morand intervient en ces mots : « *Le groupe PS et Indépendants a deux questions. Tout d'abord pour le point 90.329.1 qui concerne les intérêts rémunérateurs, vous avez placé CHF 15'000.00 au budget 2020. Au compte 2018, on était arrivé à CHF 19'470.95. Nous sommes étonnés car au niveau cantonal l'intérêt est à 0 %. De plus, dans notre commune voisine, donc Bulle, l'intérêt est à 0.05 %. Quels sont les avantages pour notre Commune de laisser cet intérêt à 1 % ? Ne serait-il pas le temps de réduire drastiquement dans une vision à moyen terme selon la planification financière ?*

*Deuxième question relative au point 02.318.5 « Frais de procédure et avis de droit », nous avons été également étonnés que l'on prévoie CHF 10'000.00. Maintenant, vous avez la chance d'avoir un avocat parmi le Conseil communal. Ce chapitre ne devrait-il pas être revu à la baisse ? Merci. »*

M. le Président remercie Mme Anne Favre-Morand pour son intervention.

Le groupe UDC n'a aucune remarque à formuler.

M. Dominique Magli intervient en ces termes au nom du groupe PDC : « *Le groupe PDC constate que le budget est bien tenu mais il est déplorable que les charges liées prennent l'ascenseur chaque année. Nous remarquons que nos conseillères et conseillers communaux maîtrisent les comptes. »*

M. le Président remercie M. Magli pour son intervention.

M. le Syndic souhaite prendre la parole afin de répondre à la question posée par le groupe PLR relative à l'équipement informatique.

*« Il y a quelques années une mesure avait été prise pour réduire les coûts de maintenance en cessant d'acheter des ordinateurs par petits paquets chaque année et en professionnalisant la gestion. Ceci avait permis de bien réduire les coûts ce qui avait été relevé par la Commission financière. Pour réaliser des économies supplémentaires, les enseignants avaient accepté de remplacer les machines lors de l'ouverture de la nouvelle école pour avoir du matériel identique dans toutes les classes. Jusqu'ici, ce type d'achats a été fait sur le budget de fonctionnement c'est pourquoi le matériel est également prévu sur ce budget de fonctionnement. Ces machines sont pour les enseignants et le compte contient le renouvellement des infrastructures, soit au niveau du serveur, du réseau, etc. Les ordinateurs des enseignants seront changés en 2020 et un remplacement global des machines des élèves sera fait en 2021. Normalement, tout était prévu sur cette année et puis en discutant avec la responsable d'établissement, nous avons trouvé un consensus afin de limiter la charge communale sur 2020. Le remplacement sur deux ans laissera la possibilité aux enseignants de se familiariser avec leurs nouvelles machines afin de mettre en œuvre du matériel et des moyens d'enseignement adaptés pour les élèves. »*

M. le Président passe ensuite la parole à M. Claude Jelk afin de donner des explications quant au compte de l'achat d'eau.

*« En 2018, la consommation d'eau était supérieure à la moyenne. Depuis, nous sommes revenus à une consommation normale et sommes basés sur l'année 2019. Les montants de consommation étaient en 2015 d'environ CHF 116'000.00, en 2016 CHF 113'000.00 et en 2017 CHF 119'000.00. »*

Pour les questions des intérêts rémunérateurs et des frais de procédure ainsi que d'avis de droit, M. le Syndic souhaite prendre la parole : « *À l'époque, la question pour les intérêts rémunérateurs s'était posée au sein du Conseil communal. L'ancien secrétaire communal avait bien expliqué au Conseil communal que ces intérêts rémunérateurs permettaient notamment d'avoir une baisse de travail au niveau de l'administration pour le suivi des mauvais payeurs et incitaient les habitants à payer d'abord la commune et*

au lieu par exemple du canton. Ces intérêts permettaient également d'avoir des liquidités supplémentaires et évitaient d'emprunter de l'argent aux banques en cours d'année. Ce montant étant assez faible, nous avons décidé de laisser les intérêts rémunérateurs pour l'instant. Toutefois, s'il y a une volonté politique, nous en tiendrons naturellement compte.

Pour les frais de procédure et avis de droit, je pense que vous savez qu'avec la somme de CHF 10'000.00 nous n'irons pas très loin. En plus, nous avons malheureusement des dossiers ouverts actuellement. Nous aurons probablement des dossiers supplémentaires, donc nous avons gardé cette somme de CHF 10'000.00. Nous ne sommes pas certains que ce montant suffira. Cependant, nous avons déjà commencé à faire appel à notre collègue pour réduire l'augmentation de ces frais, notamment dans le cadre des constructions. »

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion sur le budget de fonctionnement 2020.

## 6.2. PRÉSENTATION DU BUDGET DES INVESTISSEMENTS

M. le Président a le plaisir de passer la parole à Mme Catherine Beaud pour un commentaire général sur les investissements prévus en 2020.

« Le total brut des investissements apparaissant au budget 2020 s'élève à CHF 12'816'200.00. Ce chiffre englobe les nouveaux projets pour une somme totale de CHF 3'324'200.00. Les crédits reportés représentent un montant de CHF 9'492'000.00. Tous les investissements en cours font l'objet d'un suivi budgétaire strict et dans le respect des règles, notamment d'offres comparatives. Le Conseil communal demande aux collaborateurs de notre administration de préparer des rapports de contrôle des offres. »

M. le Président Mme Beaud pour l'introduction et continue avec les investissements.

### 6.2.1. INVESTISSEMENT 1 : EXTENSION DU BATIMENT SCOLAIRE MONTS 4 ; MODIFICATION DU PROJET, CREDIT COMPLEMENTAIRE, RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

M. le Président cède la parole à M. Daniel Blanc pour la présentation de l'investissement.

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, Vous avez pu prendre connaissance des détails du projet ainsi que du devis à +/- 10 %. Les architectes et la COBA ont œuvré à optimiser les coûts et à réaliser des économies. Une séance a été organisée avec les chefs de groupes en date du vendredi 29 novembre afin de répondre aux questions des différents partis. Au surplus, une visite sur site a été organisée samedi dernier afin de vous présenter le projet et répondre à vos dernières questions.

#### **Financement**

Emprunt bancaire ou autre	CHF	2'778'700.00
Subvention cantonale	CHF	228'700.00
Crédit bancaire ou autre	CHF	2'550'000.00
<b>Crédit annuel</b>		
Intérêt 2 %	CHF	51'000.00
Amortissement 3 %	CHF	76'500.00
Charges d'exploitation dès 2021, 0.6 %	CHF	15'300.00
	CHF	142'800.00 »

M. le Président remercie M. Blanc et se tourne vers la Commission financière pour son préavis.

« La Commune de Riaz enregistre une évolution démographique importante et les projections réactualisées des années à venir, confirment que le dimensionnement actuel de l'école est insuffisant. Par conséquent, le projet initial de 2017 ne correspond plus aux besoins futurs. Dès lors, le nouveau projet de démolition du bâtiment E et la construction d'un nouveau bâtiment sur 2 étages sont nécessaires puisque la demande se vérifiera dès les prochaines rentrées scolaires.

La Commission financière a constaté que le Conseil communal et la CoBa ont étudié en collaboration avec les architectes toutes les facettes de cet agrandissement de manière assidue et qu'un travail a été effectué au niveau de l'évaluation des coûts projetés, une estimation calculée à +/- 10% du coût de transformation a pu être évaluée à CHF 2'778'700.00 y compris la location des pavillons et d'une éventuelle salle de classe. Sur cet investissement, une subvention cantonale d'environ CHF 228'700.00 sera versée. L'investissement à la charge de la Commune se montera à CHF 2'550'000.00.

Le rôle de la Commission financière est de se prononcer sur la capacité financière de la commune afin d'assumer cette nouvelle charge financière.

Ceci pris en compte, la Commission financière préavise favorablement le crédit complémentaire demandé et le financement proposé. »

A l'ouverture des débats, Mme Anne Favre-Morand souhaite intervenir au nom du groupe PS et Indépendants.

« Monsieur le Président, chers collègues du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Le groupe PS et Indépendants a étudié avec attention les différentes informations concernant ce point des investissements.

Nous apprécions le fait que vous ayez pris en compte certaines de nos remarques. De plus, la visite du chantier ainsi que la réunion pour les chefs de groupe vont dans le bon sens, à notre avis.

Comme déjà signifié, nous voyons le Conseil général comme un partenaire efficace pour le Conseil communal. Cette collaboration saine doit passer par une communication claire et transparente. A contrario, l'expérience de septembre démontre que nous n'acceptons pas de rester dans cette nébulosité et nous ne nous contentons pas d'accepter sans avoir pu prendre en compte les différents éléments en se sentant le couteau sous la gorge, ceci par respect pour la population représentée ici par notre Conseil général et dans le souci de l'utilisation efficiente des deniers publics.

En effet, si le Conseil communal voulait accepter précipitamment les changements de dernière minute de la DICS ou autres docteurs, avec leurs prévisions démographiques dignes de Madame Soleil, aussi hasardeuses qu'aléatoires, le groupe PS et Indépendants ne se laisse pas mettre devant le fait accompli. Le dossier n'était clairement pas assez abouti pour être accepté à ce moment-là.

Ceci étant dit, nous répétons qu'il est pour nous évident que le projet de l'extension est nécessaire et même indispensable afin d'assurer le confort et l'accueil appropriés aux écoliers et aux enseignants.

Les projections jointes au dossier semblent étudiées malgré le caractère quelque peu aléatoire et subjectif de l'exercice. Il nous semble aussi que la précipitation décriée a laissé la place à une réflexion certaine. Nous remercions donc la CoBa et le Conseil communal de s'être investis dans ce projet.

Bien que nous soyons favorables à cette extension, nous serons tout de même très attentifs durant ces prochains mois quant à la gestion de ce projet d'envergure et attendons des nouvelles régulières concernant l'avancement des travaux et des finances.

Quelques remarques et/ou questions demeurent :

Au niveau du planning actuel, êtes-vous dans les temps ? Si retard, quel en sera l'impact financier ? Est-ce pour cela que vous avez mis CHF 95'000.00 pour les divers et imprévus alors que ce poste n'était pas décompté en septembre ? Cet ajout a-t-il été revu à la hausse afin de palier à certains gestes financiers qu'il vous sera difficile à obtenir ?

*En septembre, vous estimiez que les pavillons ne faisaient pas partie du budget d'investissement. Aujourd'hui vous glissez dans le montant global d'investissements les pavillons et la classe supplémentaire (indépendante du projet d'extension), quelles sont les explications ?*

*Merci d'avance pour vos réponses à nos questions et de prendre acte de nos remarques.*

*En conclusion, soyez donc assurés que nous soutenons cette demande d'investissement et je réitère mes remerciements à la CoBa et au Conseil communal pour les démarches entreprises dans ce dossier. »*

M. le Président passe ensuite la parole à M. Julien Tercier.

*« Le groupe PLR, suite à sa séance de préparation a pris connaissance du dossier et a débattu à nouveau du sujet présenté.*

*Il en ressort que nos conseillers sont dans l'ensemble satisfaits des informations mises à disposition, même si certains membres ont exprimé le souhait d'avoir plus d'informations et de détails. Il serait intéressant d'ailleurs pour la suite du projet de réfléchir sur les possibilités de communication pour éviter des incompréhensions, toujours dans le respect des compétences des différentes commissions et organes de la commune.*

*Nous comprenons la situation actuelle et les enjeux, notamment pour les prochaines rentrées scolaires. Les engagements déjà pris et l'avancée du chantier ne laissent pas beaucoup de marges de manœuvre. Nous considérons comme important que le projet soit bien compris, pour éviter dans le futur des remises en question constantes. Ainsi, après le report du vote, avec les risques encourus, nous avons aujourd'hui une base que chacun comprend, que chacun a pu questionner et challenger. Nous pouvons aussi mieux comprendre les choix et décisions.*

*Nous tenons à remercier la CoBa et le Conseil communal pour les initiatives de présentation, communication et clarification, à savoir la démarche avec les questions des groupes et la visite complémentaire.*

*Pour les questions des groupes, nos questions ont été répondues de manière claire et compréhensible et n'ont pas amenées de commentaire particulier. Pour la visite, certains points ouverts ont pu être répondu sur place et à nouveau nous ne pouvons que saluer la démarche qui permet de voir du concret.*

*Concernant la partie financière, nous avons encore une question. Pourquoi les frais d'exploitation font-ils partie de l'investissement ? Ne devraient-ils pas apparaître dans le fonctionnement ? Merci de nous expliquer la réflexion.*

*Pour résumer, avec tous ces éléments, le groupe PLR se positionne favorablement pour ce point de l'ordre du jour. Merci pour votre attention. »*

Au nom du groupe PDC, M. Dominique Magli souhaite également intervenir.

*« Le groupe PDC accepte le crédit complémentaire de CHF 2'550'000.00 pour l'agrandissement de l'école primaire. Le groupe PDC déplore une augmentation de CHF 290'000.00 par rapport au projet présenté lors de l'assemblée du mois de septembre. »*

M. Francis Dupré, au nom du groupe UDC, prend ensuite la parole.

*« Le groupe UDC a jugé le report du vote du mois de septembre très regrettable, car il a pour conséquence un coût supplémentaire de plus de CHF 100'000.00 en location de containers, de salle de classe et d'autres frais. Toutefois, nous remercions le Conseil communal et la CoBa pour les études complémentaires*

effectuées durant ces 2 derniers mois au sujet du nombre d'élèves futurs, des coûts de construction et de nous avoir apporté un grand nombre d'informations pour l'agrandissement de l'école. Ceci nous a permis de constater que les 2 classes supplémentaires sont indispensables et qu'il est urgent d'accepter ce crédit complémentaire, malgré les coûts importants. Un chantier est ouvert et il faut le terminer ! Nous faisons confiance à la CoBa pour une surveillance pointue des dépenses, du rapport qualité-prix et, que la totalité du crédit ne soit pas forcément dépensé.

*Salle de classe provisoire (coût estimé à CHF 35'000.00) :*

*Au lieu de louer et d'aménager une salle de classe pendant 1 an en dehors du site de l'école primaire de Riaz, nous demandons d'étudier la possibilité de scolariser seulement quelques élèves à Marsens en les intégrant dans une classe existante.*

*Panneaux solaires (obligatoire) :*

*Au sujet des panneaux solaires obligatoires sur le bâtiment « E », nous demandons à la CoBa d'étudier la différence des coûts et des revenus entre un investissement propre des panneaux ou une location du toit pour l'exploitation de panneaux solaires.*

*En conclusion, le groupe UDC est favorable à ce crédit complémentaire. »*

M. le Président donne ensuite la parole à M. Daniel Blanc pour une réponse.

*« Concernant le couteau sous la gorge dont le groupe PS et Indépendants a évoqué, cela n'était pas de notre intention de le faire. À propos du dossier du mois de septembre non-abouti, je dois quand même admettre que nous étions prêts mais c'est vrai que la précipitation a pris la tournure comme non abouti. »*

M. le Syndic souhaiterait encore rajouter des compléments.

*« Concernant la question du retard, on peut simplement dire que le planning est conforme à ce qui vous a été présenté dans le dossier. Pour l'instant, il n'y a pas de déviation par rapport au planning. A l'époque, c'est vrai que nous avons retiré les pavillons, car il y avait eu une crainte de la CoBa et la commission financière concernant le montant de ces pavillons. Ils pensaient que ce montant allait être pris en compte dans les honoraires des architectes. Nous avons pu vérifier la chose et ce n'est pas le cas. Afin d'être le plus transparents possibles, nous avons présenté un dossier complet avec tous les chiffres en incluant le montant des pavillons. Notre but est naturellement de raccourcir la durée des pavillons au strict minimum et nous étudions des solutions, dont il faudra vérifier si les instances compétentes les acceptent. Une possibilité serait de pouvoir déplacer la grue et peut-être de pouvoir exploiter le nouveau bâtiment durant la construction du bâtiment E. Ce n'est pas encore gagné et c'est pour cela que nous avons présenté le « worst case ». Le Conseil communal et la CoBa feront naturellement tout pour économiser de l'argent des contribuables Riazois.*

*Il y avait également une question par rapport aux salles de classe provisoires. Nous avons d'abord fait une demande au CO de Riaz qui n'a pas vraiment abouti, on s'est fait un petit peu " remballer ". Ensuite, nous avons fait une demande à Marsens. Finalement, la réponse reçue ces derniers jours dépasse nettement ces CHF 35'000. Un transport avec une entreprise privée engendrerait des frais pour plus de CHF 100'000.00 et puis si le transport est organisé par Marsens on arrive à CHF 3'000.00 par élève. Cette idée représente des désavantages pour les enseignants et les élèves mais nous nous devons de chercher une solution de repli au cas où une autre variante dans notre commune ne serait pas possible. Actuellement, nous étudions une autre solution dans un bâtiment de la commune. Ça nécessiterait de déplacer un groupe de personnes et nous allons encore terminer l'étude. Il est clair que nous allons tout faire pour réduire les charges. Notre objectif est de tout faire pour ne pas engendrer des frais inutiles qui auraient pour conséquence d'augmenter l'impôt. Je peux vous assurer que tous mes collègues y travaillent de manière très ardue et c'est aussi ce qui nous a amené à réduire la charge financière pour arriver aux 3.62% que vous avez pu voir dans le budget.*

*En ce qui concerne les panneaux solaires, il est clair qu'ils sont obligatoires et la CoBa va évaluer en temps utile la possibilité de faire comme au CO, c'est-à-dire la possibilité de mettre à disposition le toit en location et de comparer avec une construction et exploitation propre. Dans ce calcul nous tiendrons compte que par la suite, il y aura des frais d'évacuation des panneaux. Mais dans tous les cas, la CoBa va choisir la meilleure solution pour l'intérêt public.*

*Pour les frais d'exploitation des containers, la dernière fois on nous avait demandé combien cela coûterait avec les frais d'exploitation de ces derniers, c'est pour cela qu'on a intégré le tout dans le calcul. Nous préférons tout présenter en toute transparence. Ces frais de containers comprennent les charges d'exploitation qui pourront naturellement être réduites si nous arrivons à obtenir l'ouverture grâce au déplacement de la grue. La DICS nous a déjà donné son accord pour ces solutions alternatives d'urgence. Je tiens également à préciser qu'il n'est pas dans nos intentions d'utiliser ces montants à d'autres fins. »*

M. Daniel Blanc reprend la parole pour rajouter un élément.

*« Il y avait encore une question du groupe PDC qui déplorait une augmentation de CHF 290'000.00. Je n'ai pas compris s'il s'agissait du bâtiment « E ». Si c'est le cas, il faut admettre que ce bâtiment, par rapport au projet proposé en septembre, a une surface légèrement supérieure de 3.50 mètres dans un sens et de 30 à 50 cm dans l'autre sens. »*

M. Samuel Favre souhaite intervenir.

*« Je parle à titre personnel et je réponds à l'intervention du Syndic concernant la demande au CO. Je suis très étonné du vocabulaire qui est utilisé lorsqu'on dit que le CO a remballé le Conseil communal. J'ai devant moi la réponse de M. Yves Bosson, administrateur général des CO de la Gruyère, par e-mail au Conseil communal. La question était la suivante :*

*" Est-ce que vous avez déjà une projection pour la prochaine rentrée et est-ce que vous auriez une salle de libre ? "*

*Voici la réponse de M. Yves Bosson : " Les projections que nous avons doivent encore être affinées ; il est difficile de répondre à cette question d'une manière aussi affirmative ce d'autant que la situation peut évoluer rapidement. En d'autres termes, il est difficile de vous réserver une salle aujourd'hui alors que nous pourrions en avoir besoin ultérieurement. La tendance est plutôt négative mais nous allons étudier en détail cette question ces prochaines semaines. En outre, la question de mélanger dans le même bâtiment des élèves du primaire avec du secondaire doit être étudiée attentivement dans la mesure où la responsabilité du bien-vivre de cet environnement incombera au CO en premier lieu. "*

*Je crois que je n'appelle pas ça remballer. C'est une proposition d'étude et c'est toujours le cas aujourd'hui. Mais au vu de la position du Conseil communal, l'étude est finalement abandonnée. Merci. »*

M. Patrice Gremaud prend ensuite la parole.

*« Cela est aussi une intervention à titre personnel. Je trouve malheureux qu'on n'ait pas pu obtenir les plans des trois bâtiments ensemble, soit les trois niveaux des trois bâtiments reliés pour se rendre compte des circulations intérieures et extérieures. On remarque à la lecture des plans présentés avec la convocation que l'ascenseur abouti au sommet du rampe d'escalier au rez inférieur du bâtiment C donc inutilisable pour les personnes handicapées de l'une ou l'autre des deux classes situées à ce niveau. Concernant les explications données lors de la visite de samedi, cela n'a pas été possible d'obtenir une vision claire de l'évolution du bâtiment C et de son raccordement au bâtiment E. On a juste évoqué la possibilité d'une parcelle reliant les derniers étages de ces bâtiments. L'obligation d'installer un deuxième ascenseur démontre l'absence d'une réflexion globale et complète sur la rénovation des anciens bâtiments par rapport aux nouveaux comme cela aurait dû être dans le cadre du concours. Quel montant va-t-on investir dans le rez supérieur du bâtiment C ? Un montant provisoire comme il a été déclaré ? Avant de démolir ce dernier étage une éventuelle remise*

à jour de surélévation ne serait pas nécessaire ? C'est précisément les deux points qui méritaient un éclaircissement samedi. La situation étant ce qu'elle est je vais accepter cet investissement puisqu'il n'y a pas d'autre solution. »

M. le Syndic s'adresse aux intervenants.

« Par rapport à l'intervention de M. Favre, mes collègues du Conseil communal avaient compris le message comme moi mais ce n'était pas le but d'offusquer le CO. Nous avons compris que ce n'était pas idéal de mélanger des élèves du primaire et du secondaire. Nous avons besoin d'une solution sûre c'est pourquoi nous avons malheureusement dû chercher ailleurs.

Pour la remarque de M. Gremaud, je suis un peu étonné parce que nous avons donné toutes les explications samedi. Plusieurs personnes ici présentes ont également participé à cette visite. A la fin de la séance, nous avons demandé si toutes les questions avaient été répondues à satisfaction et j'ai obtenu un oui de tout le monde. Nous avons également expliqué que le projet d'extension future avait bien été étudié y compris par un ingénieur civil, cela veut dire que la faisabilité est confirmée. Nous avons également réussi à faire l'économie d'un troisième ascenseur parce que normalement il faudrait un troisième ascenseur et un troisième escalier. Nous réduirons donc aussi les charges d'exploitation futures. A ce titre nous estimons que c'est un bon projet. En faisant cette visite, nous avons expliqué les choses de manière visuelle ce qui a notre sens et mieux qu'avec des plans. Certains groupes ont d'ailleurs relevé que c'était positif de faire comme ça. Je regrette que cette question n'ait pas pu être traitée samedi. »

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion sur ce point et passe au vote.

**VOTE**

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 27 voix, le crédit complémentaire pour la modification du projet d'extension du bâtiment scolaires Monts 4.

**6.2.2. INVESTISSEMENT 2 : MCH2 – ERP COMMUNAL**

M. le Président passe la parole à M. le Syndic pour la présentation de l'investissement suivant.

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,  
 Pour l'année 2020, avec l'obligation légale de mettre en place le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), nous avons effectué une analyse de marché des solutions d'ERP répondant aux nouvelles exigences légales. Une analyse des cas d'utilisation et des éléments à mettre en place permettant de répondre aux enjeux de notre commune ont démontré qu'une adaptation du logiciel actuel nécessiterait la mise en place d'une infrastructure très coûteuse à court et long terme. Cette situation a engendré une étude au niveau d'éventuelles solutions alternatives. Elle a démontré qu'une économie était réalisable en remplaçant le logiciel actuel par un logiciel concurrent qui apporte des gains sur les coûts récurrents mais amène également une réduction de la charge administrative tout au long des processus métier (facturation des impôts, comptabilité et gestion financière, système de contrôle interne, contrôle des habitants, votations, etc.). Ce changement sera utile à tous les secteurs, en particulier aux secteurs gouvernance et finance qui ont choisi cette solution permettant également une meilleure traçabilité.  
 Le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit d'investissement de CHF 142'000.00 pour financer ce nouvel ERP communal.

**Financement**

Emprunt bancaire ou autre	CHF	142'000.00
<b>Crédit annuel</b>		
Intérêt 2%	CHF	2'840.00

## CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

Amortissement 25%	CHF	35'500.00
	CHF	38'340.00 »

M. le Président remercie M. le Syndic et passe la parole à Mme Florence Pasquier, présidente de la Commission financière.

« Considérant l'obligation légale de mettre en place le modèle comptable harmonisé 2 en 2021, il est indispensable que la Commune soit dotée d'un système informatique performant et répondant aux exigences actuelles. L'investissement est à charge de la Commune.

La Commission financière préavise favorablement le crédit demandé et le financement proposé. »

À l'ouverture de la discussion, les groupes UDC et PDC confirment leur acceptation au crédit demandé. Les autres groupes n'ont pas d'intervention.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote.

### VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 27 voix, l'investissement d'un ERP.

### 6.2.3. INVESTISSEMENT 3 : ÉCOLE – CHANGEMENT DE TABLEAUX

M. le Président donne à nouveau la parole à M. le Syndic pour la présentation du message.

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,  
Les tableaux actuels à l'école primaire ne sont pas compatibles avec les nouveaux moyens d'enseignement. Aussi, le Conseil communal en collaboration avec la responsable d'établissement a décidé de remplacer ces derniers par des tableaux interactifs. C'est un moyen attractif pour les nouvelles générations et un grand gain de temps pour les enseignants. Ce sont des tableaux sur lesquels il est possible d'afficher des présentations, documents, images et vidéos, de travailler sur des fichiers, etc.

Le montant de cet investissement comprend le démontage des anciens et la pose des 17 nouveaux tableaux dans les bâtiments route des Monts 4 et 14. Y sont inclus les beamers interactifs et leur installation.

C'est pourquoi, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit d'investissement de CHF 154'000.00 pour financer ces tableaux interactifs aux écoles.

#### **Financement**

Emprunt bancaire ou autre	CHF	154'000.00
---------------------------	-----	------------

#### **Crédit annuel**

Intérêt 2%	CHF	3'080.00
------------	-----	----------

Amortissement 15%	CHF	23'100.00
-------------------	-----	-----------

	CHF	26'180.00 »
--	-----	-------------

M. le Syndic est remercié et Mme Florence Pasquier poursuit.

« Considérant que les tableaux actuels ne sont pas compatibles avec les nouveaux moyens d'enseignement, cet investissement est nécessaire, tant en termes de gain de temps pour les enseignants que pour s'adapter aux besoins des générations futures. De plus, cet investissement qui est à la charge de la Commune rentre dans les exigences Fritic.

La Commission financière préavise favorablement le crédit demandé et le financement proposé. »

M. Dominique Magli souhaite intervenir.



« Le groupe PDC accepte ce crédit de CHF 154'000.00 pour le changement des tableaux et des beamers de l'école primaire. Il est bien révolu le temps des tableaux noir. »

M. le Président passe ensuite la parole au groupe PS et Indépendants.

« Notre groupe est tout à fait favorable. Il était temps que les élèves et les enseignants puissent travailler grâce au moyen informatique recommandé par Fritic et en adéquation avec l'enseignement d'aujourd'hui. »

M. Dupré donne le préavis du groupe UDC.

« Nous sommes bien conscients que les écoles doivent suivre l'évolution technologique et que l'informatique est devenu un moyen incontournable pour l'enseignement. Le groupe UDC est donc favorable à ce crédit. »

Le groupe PLR n'a pas d'intervention.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion sur le point et passe au vote.

<b>VOTE</b>
Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 27 voix, l'investissement pour le changement de tableaux à l'école.

**6.2.4. INVESTISSEMENT 4 : ACHAT D'UNE LAME A NEIGE POUR LE VEHICULE LINDNER**

Mme Sylvie Bosson présente l'investissement no 4.

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, Lors du changement de véhicule Reform en 2013, l'équipement de déneigement datant de 1998 pour le véhicule Lindner n'a pas été changé. De ce fait, la lame de type « Zaugg-260 » ne correspond plus au calibre du véhicule. De plus, en 2016, la lame à neige a subi une réparation en urgence ce qui a coûté plus de CHF 5'000.00. A ce jour, cette lame est fragile et doit obligatoirement être changée. La voirie a besoin d'une lame à neige plus large et de type « papillon » qui est plus performante, particulièrement dans les quartiers où l'urbanisme ne tient pas compte du déneigement (ex. trottoirs, clôtures, parcs et couverts à voiture, manque de places de rebroussement dans certains quartiers, etc.).

Sur cette base, le Conseil communal a pris l'option d'acquérir une nouvelle lame à neige afin d'améliorer la qualité du déneigement au sein de la commune, de faire gagner du temps au personnel et de leur offrir de meilleures conditions de travail. Avec cette nouvelle lame à neige, il y aura également la possibilité de déplacer la neige à des endroits plus appropriés. Le Conseil communal vous demande donc votre autorisation afin de financer une lame à neige pour le montant de CHF 19'500.00.

**Financement**

Emprunt bancaire ou autre	CHF	19'500.00
<b>Crédit annuel</b>		
Intérêt 2%	CHF	390.00
Amortissement 15%	CHF	2'925.00
	CHF	3'315.00 »

Mme Florence Pasquier annonce le préavis de la Commission financière.

« Afin de pouvoir continuer à déneiger nos rues durant l'hiver, il est indispensable que la voirie ait une nouvelle lame à neige. Une offre a été demandée dans un garage de la région. L'investissement est à charge

de la Commune. La Commission financière préavise favorablement le crédit demandé et le financement proposé. »

Les groupes UDC et PDC préavisent favorablement la demande d'achat d'une nouvelle lame à neige.

Les groupes PLR et PS et Indépendants n'ont pas de commentaire particulier à ajouter.

Plus personne ne souhaitant intervenir, M. le Président passe au vote.

<b>VOTE</b>
Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 27 voix, l'investissement pour l'achat d'une lame à neige.

**6.2.5. INVESTISSEMENT 5 : AMÉNAGEMENT DE 2 MOLOKS A LA RUE DE LA PERRAUSA**

M. le Président cède à nouveau la parole à Mme Bosson.

« La nouvelle place de collecte des déchets ménagers sera équipée de conteneurs enterrés (moloks). Cette place est prévue pour la rue de la Perrausa 6 à 16, parcelle 658. Elle permettra de donner un point de collecte aux habitants voisins et de supprimer les conteneurs mobiles placés dans le quartier. Le coût de ces moloks est de CHF 20'000.00.

**Financement**

Emprunt bancaire ou autre	CHF	20'000.00
---------------------------	-----	-----------

**Crédit annuel**

Intérêt 2%	CHF	400.00
Amortissement 15%	CHF	3'000.00
	CHF	3'400.00 »

Voici le préavis de la Commission financière.

« La pose de moloks à la place de containers ne suscite pas de remarque particulière. L'investissement est à charge de la Commune. La Commission financière préavise favorablement le crédit demandé et le financement proposé. »

M. le Président ouvre la discussion sur ce point.

Les groupes PLR et PS et Indépendants n'ont pas d'intervention et le groupe PDC informe qu'il accepte le crédit pour l'installation de 2 moloks à la rue de la Perrausa.

M. Francis Dupré, au nom du groupe UDC, souhaite prendre la parole

« Il semblerait que cette parcelle 658 est un terrain privé. Est-ce vous pouvez me le confirmer ? »

Mme Sylvie Bosson lui confirme que la parcelle 658 est un terrain privé.

M. Dupré poursuit avec son intervention.

« Avez-vous une convention écrite avec le propriétaire des fonds ? Est-ce que cette convention ou servitude est inscrite au Registre foncier ? »

Mme Bosson répond : « *La convention est en cours. On attendait le vote de ce soir. On est en discussion et puis c'est des conventions habituelles pour ce genre de construction. Pour l'instant, je ne peux pas vous dire le contenu de la convention totale* »

Au vu de la réponse, M. Dupré reprend la parole.  
« *Je pense que le groupe UDC va refuser ce projet.* »

Plus personne ne souhaitant intervenir, M. le Président passe au vote de l'investissement no 5.

<b>VOTE</b>
Le Conseil général accepte à la majorité par 21 voix, 5 contre et 1 abstention, le crédit pour l'aménagement de 2 moloks à la rue de la Perrausa.

**6.2.6. INVESTISSEMENT 6 : MISE EN ŒUVRE DU RUISSEAU DE L'ETREY – OBLIGATION LÉGALE**

M. le Président cède la parole à M. Claude Jelk pour la présentation du message.

« *Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, En 2018, conformément aux exigences des services cantonaux émises dans le cadre de la révision du PAL, la Commune a mandaté un bureau d'ingénieur pour procéder à une première analyse de ce secteur de danger. En 2019, le bureau d'ingénieur a élaboré avec la collaboration de la Commune et le propriétaire, un projet de mesures.*

« *À la suite de l'étude de l'ingénieur en charge de cette affaire, nous avons obtenu un rapport technique chiffré. Afin de se conformer aux exigences et d'éviter tout danger, le Conseil communal sollicite un crédit pour l'année 2020 pour la mise en œuvre de la solution retenue. Les coûts se montent à hauteur de CHF 200'000.00 pour l'intervention et de CHF 10'000.00 pour les travaux forestiers. Je tiens encore à relever que la loi cantonale sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles, précise les tâches des communes à l'art. 38. Cet article précise que les communes doivent adopter les mesures actives nécessaires pour protéger contre les dangers naturels la population et les biens d'une valeur notable situés dans les secteurs bâtis. Dès lors, même si le risque de débordement lors de crue est estimé à une occurrence tous les trente ans, la Commune se doit de prendre les mesures qui lui incombent.*

**Financement**

<i>Emprunt bancaire ou autre</i>	CHF	210'000.00
<b>Crédit annuel</b>		
<i>Intérêt 2%</i>	CHF	4'200.00
<i>Amortissement 4%</i>	CHF	8'400.00
	CHF	12'600.00 »

M. le Président remercie M. Jelk et se tourne vers la Commission financière pour son préavis.

« *Au vu de la situation présentée, un assainissement est indiscutable et obligatoire. Malheureusement le canton ne verse aucune subvention. L'investissement est à charge de la Commune. La Commission financière préavise favorablement le crédit demandé et le financement proposé.* »

M. le Président remercie Mme Florence Pasquier pour la lecture du préavis et ouvre la discussion sur ce point.

M. Dominique Magli souhaite intervenir.

## CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

« Le groupe PDC accepte le crédit de CHF 210'000.00 pour l'assainissement du ruisseau de l'Etrey. Nous espérons que ce sera enfin maîtrisé au grand bonheur de ses voisins. »

M. Francis Dupré informe que le groupe UDC trouve nécessaire ces mesures et approuve cet investissement.

Les autres groupes politiques n'ont pas de commentaire supplémentaire à ajouter et M. le Président passe au vote.

### VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 27 voix, l'investissement pour la mise en œuvre du ruisseau de l'Etrey.

M. le Président passe maintenant la parole aux membres du Conseil communal pour la présentation des crédits reportés. Ceux-ci concernent des investissements déjà votés qui sont encore à réaliser, ou qui ne sont pas encore terminés.

29.503.1                                      *Extension bâtiment scolaire Monts 4*                                      CHF 3'048'000.00  
*Les travaux suivent leur cours normalement, le planning des travaux ainsi que le budget sont, à ce jour, respectés.*

33.501.1                                      *Aménagement du sentier de l'Ondine*                                      CHF 10'000.00  
*En raison du traitement d'autres dossiers prioritaires relevant de l'aménagement du territoire, ce crédit doit être reporté au prochain exercice.*

62.501.1                                      *Réfection route des Collonges*                                      CHF 120'000.00  
*Les travaux ont été reportés pour le printemps 2020.*

62.501.1                                      *Mise à neuf revêtement autoroute à la route des Monts*                                      CHF 40'000.00  
*Nous sommes tributaires de la planification de l'Office fédéral des routes (OFROU).*

62.501.111                                      *Zone 30km/h secteur Joulin/Champ Jordan*                                      CHF 40'000.00  
*Le bureau d'ingénieur est actuellement en train de revoir l'offre à la baisse suite à la demande du Conseil général à la votation du budget 2019.*

62.501.112                                      *Zone 30km/h secteur Saletta*                                      CHF 79'000.00  
*Le bureau d'ingénieur est actuellement en train de revoir l'offre à la baisse suite à la demande du Conseil général à la votation du budget 2019.*

62.501.4                                      *Aménagement traversée de localité*                                      CHF 1'594'000.00  
*Ce dossier est toujours en cours.*

62.501.9                                      *Cheminement piétonnier rue de l'Hôpital*                                      CHF 90'000.00  
*Le dossier de mise à l'enquête devrait nous être remis prochainement par l'ingénieur.*

62.522.0                                      *Ch. AF Les Angles-St-Michel*                                      CHF 97'000.00  
*En cours d'achèvement.*

70.501.1                                      *Sécurité et renouvellement du réseau*                                      CHF 200'000.00  
*Il s'agit d'un crédit reporté pour le remplacement de tronçons de la conduite principale d'eau potable en lien avec les aménagements Valtraloc.*

71.501.1 Construction de collecteurs eaux usées, Le Brye CHF 230'000.00  
Les travaux ont débuté fin novembre et devront être terminés début 2020, selon les conditions météorologiques.

71.501.2 Collecteur séparatif – centre du village CHF 50'000.00  
Ce dossier est toujours en cours.

71.501.2 Collecteur séparatif – déviation Champy / l'Ondine CHF 80'000.00  
Les travaux commenceront, en principe, au printemps 2020.

71.501.2 Collecteur séparatif – tronçon CO / Aigle Noir CHF 580'000.00  
Les travaux ont débuté fin novembre, et doivent être achevés dans le courant de l'année 2020.

71.501.2 Collecteur séparatif – Entre deux Chemins / Comba CHF 170'000.00  
Les travaux ont débuté fin novembre, et doivent être achevés dans le courant de l'année 2020.

71.501.2 Collecteur séparatif – Rietta-Maxime Clerc / Sionge CHF 450'000.00  
Les travaux débiteront au printemps 2020.

72.501.0 Place de collecte Rte des Monts – carrefour Michel Corpataux CHF 30'000.00  
Cet aménagement n'a pas encore pu être effectué en raison du changement de zone de la parcelle concernée.

942.501.1 Réfection Rue Michel-Corpataux, équipement routier et participation giratoire CHF 2'585'000.00  
Ces travaux démarreront après la procédure en cours.

M. le Président remercie les membres du Conseil communal pour leurs explications.

### **6.3. VOTE FINAL DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET DES INVESTISSEMENTS 2020**

M. le Président passe au vote final du budget de fonctionnement et du budget des investissements pour les objets qui ont été acceptés.

Il cède une dernière fois la parole à Mme Florence Pasquier pour le préavis définitif de la Commission financière.

« La Commission financière recommande au Conseil général d'accepter dans son ensemble le budget de fonctionnement ainsi que tous les investissements tels qu'approuvés pour le budget 2020. »

Personne n'ayant de remarques ou de questions, M. le Président passe au vote.

<b>VOTE</b>
Le budget de fonctionnement et des investissements 2020 est accepté à l'unanimité, soit par 27 voix.

M. le Président remercie le Conseil général pour sa confiance envers la Commission financière, l'administration et le Conseil communal.

## **7 RÈGLEMENT SCOLAIRE**

Afin de faciliter le déroulement du point lié à l'adoption de règlement de portée générale, M. le Président informe que les discussions ont lieu dans l'ordre suivant :

1. Entrée en matière ;
2. Discussion générale ;
3. Discussion de détail. À ce moment, les amendements sont discutés et le vote sur la proposition du Conseil communal et/ou l'amendement a lieu. Cette étape est répétée pour chaque amendement ;
4. Vote d'ensemble.

M. le Président passe la parole à M. Daniel Blanc pour une introduction sur le règlement scolaire.

*« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, Le principal changement de ce règlement scolaire concerne les frais de matériels qui sont maintenant à la charge de la commune et que les frais de repas, à raison de CHF 16.00 par jour lors d'excursions ou de camps, sont à la charge des parents. Je vous invite à accepter ce règlement tel que proposé. De plus, nous profitons de la modification de ce règlement pour y ajouter les frais facturables en cas de changement de cercle scolaire. Comme proposé par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, nous précisons aussi les frais facturables par la commune en cas de scolarisation au DOSF (Cycle d'orientation en langue allemande). Merci de votre attention. »*

M. le Président remercie M. Blanc et ouvre la discussion générale. Il demande si les groupes politiques ou des conseillers généraux souhaitent formuler des observations d'ordre général ou demander le renvoi ou la non-entrée en matière.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Etant donné qu'aucun amendement n'a été déposé, la lecture article par article n'est pas nécessaire, M. le Président demande si quelqu'un souhaite néanmoins la demander.

Cela n'étant pas le cas, il passe au vote.

<b>VOTE</b>
-------------

Au vote, les modifications du règlement scolaire proposées par le Conseil communal sont acceptées à l'unanimité, soit par 27 voix.
--

M. le Président rappelle que la décision d'adoption de tout règlement de portée générale est soumise au référendum facultatif, conformément à l'art. 107 du règlement du Conseil général.

## **8 POSTULAT DE M. SÉBASTIEN ANDREY « MAINTIEN DU CHEMIN DES ÉCOLIERS COMBA-MONTS 14 » - DÉCISION DE TRANSMISSION AU CONSEIL COMMUNAL**

Le Bureau du Conseil général a déclaré recevable quant à sa qualification formelle le postulat de M. Sébastien Andrey relatif au maintien du chemin des écoliers Comba-Monts 14. Le Bureau a par conséquent émis un préavis favorable pour la transmission du postulat au Conseil communal.

L'auteur du postulat n'a pas de remarque complémentaire et M. le Président passe ensuite la parole à M. Daniel Blanc qui souhaite donner la position actuelle du Conseil communal à ce sujet.

*« C'est à bien plaisir que la Commission Bourgeoise et l'exploitant nous ont autorisés à utiliser la surface nécessaire à la création de ce chemin provisoire. Nous pouvons les remercier de leur compréhension et de la bonne volonté dont ils ont fait preuve. Pour information, ce chemin non revêtu a été créé à moindre frais,*

*nous espérons cependant qu'il va supporter le passage de la lame à neige durant l'hiver ! Concernant le postulat de Monsieur Andrey, qui demande le maintien pérenne de cet ouvrage, le Conseil Communal devra négocier avec la Commission Bourgeoisiiale, à la fois le tracé définitif et l'achat du terrain nécessaire. Cette Commission a déjà émis un préavis favorable à la transaction. Merci. »*

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président passe au vote.

<b>VOTE</b>
-------------

Le Conseil général accepte à l'unanimité la transmission au Conseil communal du postulat déposé par M. Sébastien Andrey relatif au maintien du chemin des écoliers Comba-Monts 14.
--

## **9 PROPOSITION DE MME ANNE FAVRE-MORAND ET M. YVES PASQUIER « INTRODUCTION VICE-PRÉSIDENTENCE POUR CHAQUE COMMISSION » - DÉCISION DE TRANSMISSION AU CONSEIL COMMUNAL**

M. le Président passe la parole à Mme la Vice-présidente pour la présentation du point suivant concernant la proposition déposée par Mme Anne Favre-Morand et lui-même.

Le Bureau du Conseil général a également déclaré recevable quant à sa qualification formelle la proposition de Mme Anne Favre-Morand et M. Yves Pasquier relative à l'introduction de vice-présidence pour chaque commission. Le Bureau a par conséquent émis un préavis favorable pour la transmission du postulat au Conseil communal.

Les auteurs du postulat n'ayant rien à ajouter, Mme la Vice-président passe maintenant la parole à M. le Syndic afin de donner la position actuelle du Conseil communal à ce sujet.

*« Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, La loi sur les communes à l'article 15bis al. 3 stipule que la commission désigne son président et son secrétaire. Pour le reste, elle s'organise librement. Le Conseil communal n'a donc aucune position à donner quant à ce sujet. Merci pour votre attention »*

Personne ne souhaitant intervenir, Mme la Vice-présidente passe au vote.

<b>VOTE</b>
-------------

Le Conseil général accepte à l'unanimité la transmission au Conseil communal de la proposition déposée par Mme Anne Favre-Morand et M. Yves Pasquier relative à l'introduction de vice-présidence pour chaque commission.
---

M. le Président remercie Mme la Vice-présidente pour la présentation de ce point.

## **10 RÉPONSES DU CONSEIL COMMUNAL AUX QUESTIONS**

Pour ce point de l'ordre du jour, M. le Président cède d'abord la parole à Mme Sylvie Bosson pour la réponse aux questions de Mme Sabine Remy, au nom du groupe PLR, au sujet des déchets communaux.

*« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Lors de la séance du Conseil général du 30 avril 2019, Mme Sabine Remy avait déposé une question, au nom du groupe PLR, au sujet des déchets communaux. Nous vous informons que le Conseil communal a lancé un appel d'offres pour la gestion de nos déchets. Le Conseil communal a chargé notre secrétaire*

*général de faire une étude globale, notamment financière, sur cette gestion. Dans le courant de l'année 2020, nous pourrons vous présenter ce concept. »*

Personne ne souhaitant réagir à ce propos, M. le Président passe encore une fois la parole à Mme Bosson pour la réponse à la question de M. Patrice Gremaud au sujet des nuisances à Riaz causées par la future gravière de Botterens.

*« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,  
Lors des séances du Conseil général du 30 avril et 24 septembre 2019, M. Patrice Gremaud avait posé une question relative aux nuisances à Riaz causées par la future gravière de Botterens. Le Conseil communal partage son inquiétude et l'impact potentiellement important pour notre commune, notamment dû à l'augmentation du trafic des poids-lourds. Actuellement, la Commune de Riaz n'a pas qualité pour agir. Toutefois, notre secrétaire général est en contact étroit avec ses collègues des communes concernées par ce projet. »*

M. Patrice Gremaud souhaite intervenir.

*« Comme on l'a vu dans la presse, en plus de la gravière de Botterens, une nouvelle va s'ouvrir à Corbières par une autre société. Une grande partie des transports de matériaux passeront aussi par Riaz. On ne tient toujours pas compte du remblai de ces deux gravières dans les chiffres qui sont présentés, ni du transport des graviers traités, comme par exemple depuis Sorens une fois que le gravier a été traité il repart sur les chantiers. Il aura aussi une grande partie qui passera par Riaz. Ces transports-là, remblai et gravier traité ne sont pas indiqués dans les statistiques. »*

Mme Bosson répond à l'intervention de M. Gremaud : *« On est aussi conscient de cela. On va le traiter en parallèle et comme il n'y a encore pas de mise à l'enquête officielle on ne peut pas s'activer. Mais on veille au grain. »*

## 11 DIVERS

Avant de débiter les divers du Conseil général, M. le Président annonce les dates pour les prochaines séances du Conseil général.

<i>Mardi 12 mai 2020 à 20.00 heures</i>	<i>Séance des comptes 2019</i>
<i>Mardi 7 juillet 2020 à 20.00 heures</i>	<i>Séance de réserve</i>
<i>Mardi 22 septembre 2020 à 20.00 heures</i>	<i>Séance de réserve</i>
<i>Mardi 15 décembre 2020 à 20.00 heures</i>	<i>Séance du budget 2021</i>

Par la même occasion, il informe les membres du Conseil général que l'accueil des nouveaux citoyens se déroulera le 17 avril 2020, vendredi suivant Pâques.

Pour la suite des divers, M. le Président prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, soit les propositions, les postulats, les résolutions, les questions et les éventuelles remarques.

## PROPOSITION

M. le Président cède la parole à M. Patrice Gremaud pour la lecture de sa proposition déposée relative à une adaptation du règlement communal du cimetière.

*« Le nouveau règlement fraîchement accepté par le Conseil général en 2019 ne règle pas à satisfaction les cas de décès des personnes non domiciliées mais décédées sur le territoire de la commune, ainsi que les*



personnes non domiciliées légalement à Riaz, comme cela l'était dans la version originale du règlement de 1991. Cette proposition a pour but d'améliorer le règlement pour les motifs suivants :

- *Le cimetière n'est pas extensible. A l'époque une étude avait été faite pour la création d'un nouveau cimetière et le montant se chiffrait par million. Encore faudrait-il que cela soit possible.*
- *L'évolution fait que l'on peut, en plus du columbarium, accepter des tombes cinéraires qui prennent peu de place et qui pourraient facilement être déplacées si nécessaire (urne et monument), ainsi qu'au jardin du souvenir.*
- *L'inhumation devant avoir lieu dans les 2 - 3 jours après le décès, qui pourrait décider d'accepter un défunt " étranger " dans ce délai, particulièrement en période d'absence des autorités (vacances, voyages, travail, week-ends, etc.) ?*
- *Sur quels critères pourrait-on accepter ou refuser l'inhumation d'un défunt " étranger " sans provoquer de réaction telle que l'on a connue (articles dans la presse et autres) ?*
- *La proposition faite rend service à la commune et retire " une grosse épine au pied " du Conseil communal.*

*La proposition de modification complète sera intégrée en annexe du document déposé. Merci pour votre attention. »*

M. le Président remercie M. Gremaud et annonce que cette proposition sera examinée par le Bureau et portée à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

## POSTULAT

Aucun postulat n'ayant été déposé, M. le Président passe aux résolutions.

## RÉSOLUTION

Ainsi que le prévoit l'art.102 du règlement du Conseil général, les projets de résolution doivent être déposés par écrit auprès du Président à l'ouverture de la séance et distribués à tous les membres.

Aucune résolution n'ayant été déposée, M. le Président passe à l'objet suivant.

## QUESTIONS

M. le Président passe la parole aux conseillers généraux pour les questions.

M. Louis Pittet demande la parole.

*« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,  
Le printemps prochain, soit le 29 mars ou le 17 mai 2020, nous serons appelés aux urnes afin de nous déterminer sur la faisabilité ou non du Centre Sportif de la Gruyère.*

*Afin que chacune et chacun puisse prendre une décision en toute connaissance de cause, j'aimerais connaître :*

- *La charge financière annuelle que notre Commune devra supporter, si ce projet passe.*
- *Sera-t-elle supportable sans une augmentation d'impôts ?*
- *Si cela devrait être le cas, de combien de points ?*

*Je peux vous citer l'exemple de la commune de La Roche, qui aurait, si le projet passe, une charge annuelle de CHF 200'000.00 et par conséquent, une augmentation d'impôts de 9 points, soit environ CHF 200.00 par habitant, tout âge confondu. »*

M. le Syndic souhaite apporter une réponse : « Une présentation et une votation sur ce centre sportif auront lieu l'année prochaine pour la population. Dès qu'on aura les résultats de cette votation populaire, on ira dans le détail au niveau de ce centre sportif. De toute manière, la charge est importante. Mais je tiens à relever qu'il est important de ne pas créer un clivage de génération. On va investir plus de 120 millions pour senior plus et les EMS. Je suis certain qu'il y a une nécessité de construire un centre sportif. Dans tous les cas, Bulle doit trouver un emplacement pour la piscine qui aurait dû être construite ici à Riaz, aux abords du CO. On remarque qu'une piscine coûte au minimum 24 millions et nous avons aussi le problème d'Espace Gruyère qui n'arrive plus à accueillir la patinoire à satisfaction des usagers. Il y a aussi des charges en hiver qui sont très élevées par rapport à la patinoire provisoire qui est un désastre écologique et au niveau financier ce n'est pas idéal non plus. Je fais partie du comité et je suis convaincu que ce centre sportif est nécessaire pour les jeunes. Le sport permet également de réduire bon nombre de problèmes de société, de santé et ainsi contribue indirectement à la baisse des coûts de la santé. Au niveau du projet, il y a encore différents aspects qui doivent être affinés et une présentation sera faite en 2020. A ce moment-là il faudra venir poser les questions relatives au projet. Pour la question relative à l'augmentation des impôts, on sera à la fin du projet retenu dès qu'il y aura le budget final. »

M. Louis Pittet répond : « Je suis partiellement satisfait de la réponse parce qu'il n'a pas tout à fait répondu aux questions puisque La Roche arrive à évoquer le coût pour sa commune. Et puis Riaz, ils n'arrivent pas ou ne l'ont pas encore fait. Je trouve un peu embêtant qu'on ne puisse pas nous informer car ça donne une idée à chaque citoyen avant le vote afin de savoir si les charges seront supportables pour notre commune. Il faut certainement ce centre sportif mais on aimerait bien aussi savoir le coût pour notre Commune. »

M. le Syndic ajoute un complément : « Comme vous le savez, on va passer au modèle comptable harmonisé 2 et il y aura des changements comptables ainsi qu'une revalorisation du patrimoine communal. Aujourd'hui et au vu de tous ces éléments, il serait précipité de vous annoncer un montant au niveau de l'impôt. De plus, Les chiffres annoncés par La Roche n'engagent qu'eux. En tout cas, au niveau du Conseil communal de Riaz, on préfère rester prudents et vous présenter des chiffres qui correspondront le plus possible à la réalité du projet final. Il est clair que ça représentera une charge supplémentaire mais ça ne sera pas le seul dossier. J'imagine qu'il y a beaucoup de communes qui sont actuellement en difficulté avec les augmentations de charges. Il faut savoir qu'on se retrouve un peu dans la situation des années 80 où on a tous les investissements à faire en même temps. De toute manière, les communes devront toutes passer à la caisse, ça c'est clair. Il faut savoir ce qu'on veut pour notre futur. La qualité de vie des personnes ne sera pas bonne si on ne met pas à disposition des infrastructures sportives. Il faut aussi investir pour le sport et puis comme mentionné précédemment cela devrait aussi limiter les charges sociales par la suite. Avec des gens en forme et bien dans leur tête, ça nous coûtera moins cher au final. »

M. Louis Pittet aimerait encore intervenir.

« Je pense que le mot « Valtraloc » vous dit à toutes et tous quelque chose ! Evidemment ! Cela fait plus de 15 ans que nous parlons de cette instance et de ses dossiers qui prennent trop de temps à la réalisation de la traversée du village. La seule réalisation pour Riaz chapeauté par Valtraloc fut le rond-point de la Poste. Après l'avoir refait à trois reprises, cet ouvrage n'est toujours pas optimal et présente des dangers lorsque les bus ou des camions doivent l'emprunter lorsqu'ils viennent de la route d'Echarlens pour aller en direction du CO.

Fort de ce qui précède, si la traversée de notre village ressemble à l'aberration que Bulle a fait à l'entrée de Riaz vers la sortie de la semi-autoroute, nous allons au-devant de souci de sécurité autant piétonne que mobile. Il me semble qu'il n'y a plus aucune logique dans l'élaboration de ces dossiers. Pour moi, le temps est révolu et je vous demande de prendre congé de cette instance le plus rapidement possible. Ce n'est, si vous me passez l'expression, qu'une " vulgaire pompe à fric ", à laquelle les contribuables riazois continuent largement d'alimenter.

*Ce " coup de gueule " arrive certainement à point nommé, suite aux articles parus dans la presse dernièrement. En effet, les communes de Charmey et de Vuadens ont sagement refusé leur adhésion à Valtraloc, décisions prises certainement en conséquence d'énormes coûts financiers, pour l'élaboration de plans mal ficelés et d'infrastructures mal appropriées. Je vous remercie de votre écoute. »*

*Mme Sylvie Bosson souhaite répondre : « Valtraloc est un concept qui valorise la qualité de notre village au niveau de la route ainsi que de la sécurité des habitants et des usagers, c'est-à-dire surtout la mobilité douce. C'est vrai Monsieur Pittet, cela fait plus de 15 ans que le projet est en discussion. Les modes ont changé et la mobilité douce a vraiment évolué. Le lot 4a avec un giratoire à la Comba pour le CO a été mis à l'enquête en 2015. Tous les services ont émis un préavis favorable, toutefois l'approbation des plans est en attente du règlement de l'opposition qui est toujours en cours. Les lots 1 et 2 ont été mis en examen préalable en juillet 2018. Le dossier était prêt à être déposé pour la mise à l'enquête publique mais, conformément au souhait du Conseil général, une consultation de la Commission d'aménagement a été organisée. Lors de la séance de présentation à la Commission d'aménagement en octobre dernier, des divergences entre le canton et le bureau d'ingénieur ont été soulevées. Toutes les personnes présentes se sont mises d'accord pour retravailler le dossier de manière globale. Un concept tenant compte des remarques émises lors de cette séance va être mis sur pied et sera présenté à la Commission d'aménagement au printemps 2020. L'objectif recherché par le Conseil communal est de présenter le concept finalisé lors de la prochaine séance du Conseil général. »*

*M. le Syndic souhaite compléter la réponse donnée par Mme Bosson : « On partage cette analyse. D'ailleurs les spécialistes qu'on a consultés et qui sont également mandatés par Bulle, la partagent aussi. Selon leurs propos, ils n'auraient pas été consultés par Bulle ce qui a mené à cette situation. Selon Bulle, ils ont été consultés et eux estiment qu'ils n'ont jamais été consultés. La piste cyclable en direction du Sud a été supprimée et l'ont insérée sur la droite. Par contre une voie pour véhicules à moteur a été ajoutée alors que la piste cyclable et les piétons la traversent. Ça veut dire qu'ils ont interrompu la priorité des cyclistes et des piétons par un embranchement routier qui à notre sens n'est pas du tout adéquat et n'a jamais été discuté avec la commune de Riaz. Ce problème va faire l'objet de discussions par la suite. Apparemment, la police aurait également un problème avec ce qui a été construit selon ce qui nous a été dit dans le cadre de la discussion avec le bureau. Valtraloc ce n'est pas du chenit. Valtraloc c'est un long serpent de mer et notre Conseil communal s'est donné la mission de traiter ce dossier qui date des années 2000. Je peux vous dire que ma collègue ici présente sue pour faire avancer ce dossier et elle le fait bien. Maintenant, on a préféré faire confiance à notre Commission d'aménagement qui a émis des bonnes remarques. Le Conseil communal était totalement d'accord avec les remarques qui ont été faites. On a validé le concept pour la partie du CO et puis a décidé de reprendre en main notre aménagement et surtout de mettre en place quelque chose pour les Riazaises et les Riazais et qui va ralentir le trafic de la route cantonale. Ce qui nous a été proposé jusqu'à aujourd'hui favorisait la route cantonale mais pas les Riazais et les Riazaises. Et maintenant, on finalise un nouveau concept. Ce n'est pas de l'argent qu'on dilapide, c'est vraiment quelque chose qui va vous servir dans votre quotidien. On ne fait pas ce projet parce qu'on doit le faire et je ne peux pas juger la qualité de ce qui a été fait dans d'autres villages, mais à Riaz on pense à vous avec ce concept. On va défendre nos intérêts auprès du canton qui n'est pas forcément toujours d'accord avec tout ce qu'on veut faire. Toutefois, on va défendre nos intérêts. »*

*M. Louis Pittet indique que les réponses lui conviennent.*

*M. le Président passe ensuite la parole à M. Patrice Gremaud.*

*« J'ai déjà reçu une grande partie des réponses. Au début de mai, le Service des ponts et chaussées déclarait que les lots 1 et 2 allant du giratoire de Riaz-Bulle au centre de Riaz seraient mis à l'enquête dans le courant de l'été. On n'a rien vu venir. Je demanderai au Conseil communal de mettre l'accent sur le giratoire de Champy. A l'époque, on avait considéré que le quart de la population de Riaz aboutissait à ce carrefour-là, qui est vraiment problématique surtout aux heures de pointes. »*

M. le Syndic répond à M. Gremaud : « On partage votre inquiétude, à savoir que les subventions ne vont pas durer 10 ans. L'idée est de présenter le concept à la Commission d'aménagement au printemps de l'année prochaine, ensuite viendra la présentation au Conseil général. Si le projet fait l'unanimité, on fera les travaux avec les ingénieurs et les mises à l'enquête.

Le secteur de Champy est la priorité no 2. La priorité no 1 est le giratoire du CO avec une procédure. On travaille en parallèle sur ces deux objets et ce seront les premiers travaux faits. »

La réponse convient à M. Patrice Gremaud.

M. Pierre Mauron aimerait intervenir.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Chers collègues,  
Pour ma part, j'ai deux questions. La première concerne le crédit reporté pour le chemin de l'Ondine. Il me semble qu'à une l'assemblée de 2007 ou de 2008, nous avons voté ce crédit qui avait été accepté par la population avant le Conseil général. Malheureusement, il n'y a pas de mise en œuvre. Je ne sais pas si c'est une volonté du Conseil communal ou s'il y a une impossibilité. De mon point de vue, lorsqu'un crédit est voté, on devrait donner suite à la volonté de la population et avancer dans ce sens-là. Si une décision a eu lieu pour ne plus le faire, il faudrait en informer et non le reporter d'année en année. Dix ans ont passé et ce n'est pas satisfaisant. De plus, je suis un voisin et suis impliqué. Je rejoins également mon collègue Louis Pittet au sujet du chemin piétonnier.

Ma deuxième question concerne le PAL. Nous avons vu qu'à la suite d'un Arrêt du Tribunal cantonal, les PAL en révision ont été bloqués pour environ une soixantaine de communes. Est-ce que la commune de Riaz figure parmi ces communes bloquées ? Si oui, y'a-t'il une solution rapide ? Qu'est-ce qui bloque pour Riaz ? Est-ce que cela a un coût ? Est-ce qu'il faut tout recommencer ou est-ce que on peut s'en sortir sans trop de frais ? »

S'agissant en partie des routes, Mme Sylvie Bosson répond à M. Mauron : « Concernant le chantier sur le chemin de l'Ondine, sauf erreur, c'était un crédit d'étude qui avait voté il y a 10 ans. M. Pierre Morand, ancien administrateur, nous avait dit que c'était un des seuls crédits qui avait été annulé. Maintenant, on en avait reparlé dans le cadre du Conseil communal pour refaire un crédit d'étude car on le trouve nécessaire. En ce moment, nous avons énormément de dossier à gérer, surtout dans le cadre de Valtraloc. Nous avons laissé ce dossier en attente. Il faudra que nous en rediscutions mais nous ne l'avons pas oublié. »

M. Wolfram Schuwey répond à la question relative au PAL : « En principe, la commune de Riaz n'est pas concernée. Toutefois, notre PAL est en cours d'approbation et avons un dossier relatif à un recours au Tribunal cantonal. Tout dépendra de la décision du juge quant à ce recours. Notre aménagiste a également du mal à savoir ce que le juge va prendre comme décision pour notre PAL. Actuellement, nous attendons la décision du Tribunal cantonal. »

M. le Syndic souhaite ajouter quelques informations : « Ce dossier est compliqué. Même le juge cantonal a de la peine dans ce dossier. Nous attendons la décision du tribunal. Elle risque de ne pas forcément nous rendre service mais cela est encore à confirmer. »

M. Pierre Mauron aimerait encore intervenir.

« Merci pour ces deux réponses. Je souhaiterais ajouter une précision. Si par hasard le recours auprès du Tribunal cantonal est admis et modifie le PAL, est-ce qu'il serait possible d'en informer le Conseil général ? »

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe aux remarques et commentaires

## REMARQUES - COMMENTAIRES

M. Daniel Gummy souhaite intervenir.

« Je constate que la grille de l'édilité est toujours ouverte y compris les samedis et dimanches. Est-ce que c'est normal ? »

Mme Sylvie Bosson souhaite apporter une réponse : « *Durant la journée, il est normal que la grille soit ouverte. Toutefois, je ne savais pas qu'elle était ouverte les week-ends. Je vais me renseigner et contrôler.* »

Mme Sabine Remy souhaite apporter quelques suggestions.

« *Concernant les investissements reportés, serait-il possible d'avoir quelque chose de visuel pour nous et pour le public afin de pouvoir suivre la panoplie de chiffres que vous nous évoquez ? J'ai une deuxième suggestion mais je ne sais pas si elle est possible par rapport au règlement du Conseil général. Serait-il possible que le Conseil communal réponde au fur et à mesure aux questions posées par le Conseil général afin que nous puissions suivre ? Actuellement, les conseillers généraux posent toutes les questions et ensuite le Conseil communal répond.* »

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, M. le Président poursuit.

« *Les personnes qui sont intervenues au cours de cette séance sont priées de remettre leurs écrits, soit de main à main avant de quitter la salle, soit par courriel à Mme Diana Santos au plus tard jusqu'à demain à midi. Merci d'avance.*

*Le secrétariat reçoit souvent des demandes ou des téléphones quelques jours précédents les séances du Conseil général. Conformément aux articles 34 LCo et 41 du Règlement du Conseil général de la Commune de Riaz, les demandes ou les questions doivent être envoyées au Bureau du Conseil général pour validation de la recevabilité. Toutefois, le Bureau du Conseil général a décidé que le secrétariat prenne note des demandes ainsi que des questions et les transmettent au fur et à mesure au Bureau pour validation. Le secrétariat répondra ensuite aux questions et aux demandes validées par le Bureau.*

*Au terme de cette dernière séance de l'année 2019, je tiens à vous adresser, chers collègues du Conseil général, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, ainsi qu'à tout le personnel communal un chaleureux merci pour votre collaboration constructive et votre engagement en faveur de notre commune.*

*J'adresse également mes remerciements en particulier à Mme Santos et à M. Wolleb pour la préparation de ce Conseil général.*

*Dès la fin de la séance, vous êtes toutes et tous très cordialement invités à participer à la collation qui sera servie dans cette salle.*

*Je ne saurais terminer sans vous souhaiter à vous toutes et tous présents dans la salle de belles fêtes de fin d'année. Je vous adresse d'ores et déjà mes meilleurs vœux pour l'année 2020 ! Je me réjouis de vous retrouver ici même l'année prochaine ! »*

Il est 22.46 heures lorsque M. le Président lève la séance.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le secrétaire



Nicolas Wolleb



Le Président



Yves Pasquier

La secrétaire du procès-verbal



Diana Santos